

**ROUBAIX****PROJET DE  
RENOUVELLEMENT  
URBAIN***LE QUARTIER de l'EPEULE***Bilan de concertation**

## INTRODUCTION

De par sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, troisième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle des quartiers Alma et Cul de Four.

En parallèle, le projet de mandat du Président Damien CASTELAIN pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. Par délibération 16C0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur une méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des quartiers Est de Roubaix

Le quartier de l'Epeule, situé sur la frange du projet Campus gare et à proximité du centre-ville, est composé majoritairement d'habitat ancien individuel, avec deux îlots importants occupés par de l'activité. L'habitat ancien est dégradé et marqué par une vacance importante, même si celle-ci est plus faible que dans d'autres quartiers de Roubaix. A l'ouest, le parc du Brondeloir située le long de la voie ferrée est un équipement important de ce quartier. L'îlot Watt Epeule a été restructuré dans le cadre du précédent PRU. On trouve également deux secteurs d'habitat collectif de « type grands ensembles » les groupes Bell (LMH) et Trois arbres (Vilogia).

Le quartier de l'Epeule est relativement accessible et bien desservi par les transports en commun. Il bénéficie également de la présence ou de la proximité de nombreux équipements dont certains offrent une réelle attractivité communale et intercommunale (Le Colisée, la Piscine Thalassa, le musée La Piscine...).

La voie ferrée, à l'Ouest, du quartier, marque une coupure avec le quartier Fresnoy-Mackellerie. Elle est le support d'un corridor écologique, articulé autour des espaces verts en développement dans le secteur Nord-Ouest de la commune.

Il conviendra de s'attacher à étudier les fonctionnements existants et à développer les liens entre le quartier de l'Epeule à Roubaix et le quartier Saint Pierre à Croix.

Le quartier Saint-Pierre est principalement composé de logements individuels construits dans le premier quart du XXème siècle. Les logements y sont étroits et souvent vétustes. Saint Pierre souffre également d'une image de quartier dégradé par rapport au reste de la commune et de la Métropole. Enclavé par des voies de transit (boulevard Montesquieu/Limite et la voie ferrée), les entrées du quartier sont peu lisibles renforçant le sentiment d'enfermement. A l'intérieur, un maillage viaire complexe renforce le cloisonnement des îlots ainsi

que le manque de lisibilité de la centralité. D'autres problématiques diverses questionnent la qualité et l'offre en termes d'espace public, notamment d'espaces verts, d'équipements à destination de la jeunesse, d'amélioration de l'habitat, des déplacements, etc. Une attention particulière en continuité des politiques publiques menées sur les quartiers aux alentours doit donc être apportée afin d'améliorer lisibilité et visibilité des fonctions urbaines.

## Table des matières

INTRODUCTION	1
I. Rappel des temps antérieurs de concertation	3
II. Organisation et déroulement de la concertation préalable	4
A. Modalités de publicité et d'information du public .....	4
B. Modalités de mise à disposition du dossier.....	7
C. Modalités de participation.....	7
III. Bilan de la concertation préalable	8
A. Synthèse des observations et propositions du public.....	8
1 - Synthèse des questions / observations du public .....	9
2 Détail des propositions du public.....	17
B. Liste exhaustive des observations, questions et propositions .....	20
Annexes	46

## I. Rappel des temps antérieurs de concertation

La phase actuelle de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

Ainsi sur le quartier de l'Epeule :

- ✓ Le **26 janvier 2017**, une première réunion publique a été organisée. On y avait notamment abordé le parc de Brondeloire et son aménagement futur.
- ✓ Le **2 décembre 2017**, s'est tenu une marche urbaine sur le quartier afin de partager de visu les dysfonctionnements mais également les atouts de ce quartier.
- ✓ Le **13 février 2018** un atelier de travail a permis d'approfondir ce diagnostic, de partager plus avant les atouts, forces, faiblesses, opportunités et menaces pour ce quartier ainsi que les éléments d'analyse architecturale, urbaine, paysagère et sociale des résidences sociales.
- ✓ Le **25 mai 2018**, un nouvel atelier de travail avec les habitants a été mis en place pour partager les premières orientations du projet. Ce temps a été complété par une rencontre avec les habitants du groupe Bell le **27 juin 2018**
- ✓ Les **18 juin et 25 novembre 2019** des réunions publiques d'informations ont été organisées pour faire un état d'avancement du projet
- ✓ Le **7 janvier 2020** on a rencontré spécifiquement les commerçants du quartier

L'actuelle phase de concertation préalable marque une étape décisive dans l'élaboration du projet : elle va permettre d'arrêter le projet urbain et sa programmation avant sa validation et la mise en œuvre par les partenaires. Elle ne marque pas pour autant la fin des échanges qui se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du projet.

## II. Organisation et déroulement de la concertation préalable

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille a mené une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

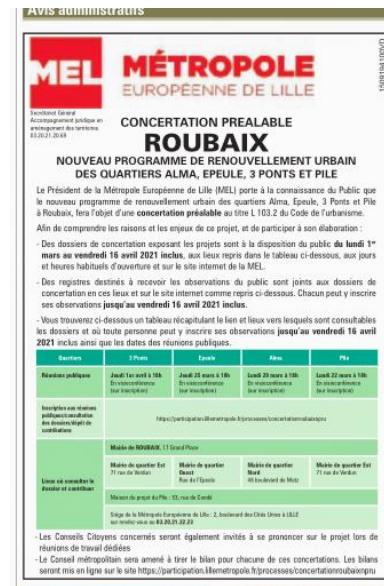
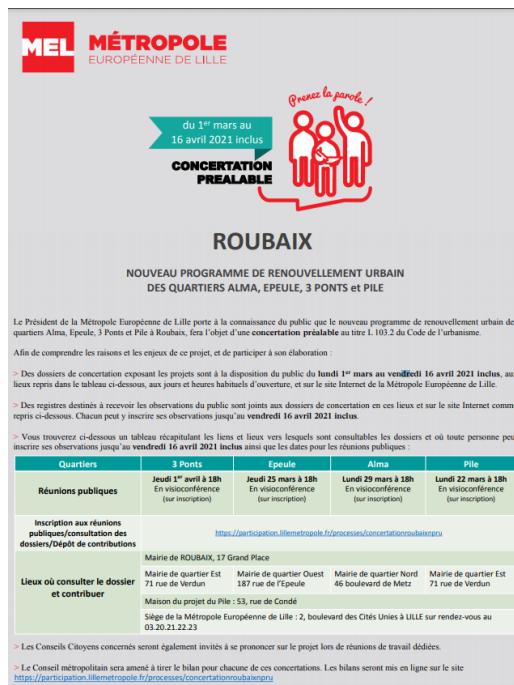
Cette concertation a eu pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration.

Conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain n°19 C 0153 du vendredi 5 avril 2019 et 20 C 0453 du 19 décembre 2020, les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la concertation qui s'est déroulée du 1er mars au 16 avril 2021 inclus.

### A. Modalités de publicité et d'information du public

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles ont donc comprises :

- Réalisation d'une vidéo commentée présentant le projet, mis en ligne sur le site de la commune de Roubaix (et relayée sur la plate-forme citoyenne de la MEL) : <https://www.ville-roubaix.tv/renovation-urbaine-quartier-alma.html>.
- Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant



- Un avis presse dans la rubrique « annonces légales » de la Voix du Nord et de Nord Eclair publié le 27 février 2021

- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE
- d) Distribution d'un flyer « toute-boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation

**RÉUNION PUBLIQUE**  
QUARTIERS OUEST – EPEULE

**CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE**

Présentation du projet de rénovation de votre quartier dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) afin de recueillir vos questions, vos remarques et propositions.

**JEUDI 25 MARS A 18H**  
EN VISOCONFÉRENCE

En présence de :

- Mme LAURENCK, Premier Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de la rénovation urbaine
- Eric DELBEKE, Adjoint au Maire en charge des quartiers OUEST
- Karima GHATI, Elue de proximité en charge de l'Epeule
- Pierre-François LAZZARO, Conseiller délégué en charge de la démocratie participative et des conseillers citoyens

**COMMENT PARTICIPER ?**  
Pour participer, vous devez vous pré inscrire :  
<https://participation.lillemetropole.fr/>  
Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien vous permettant de rejoindre la réunion.

»»»

- e) Information sur le compte Facebook de la MEL et de la ville de Roubaix

**Métropole Européenne de Lille**  
22 mars ...

[À vous la parole] 🗣️

Une concertation est lancée autour des 4 projets de renouvellement urbain prévus à Ville de Roubaix. Des réunions publiques, en visioconférence, sont organisées :

- ✓ Quartier Pile – 22 mars (18h-20h)
- ✓ Quartier Epeule – 25 mars (18h-20h)
- ✓ Quartier Alma – 29 mars (18h-20h)
- ✓ Quartier Trois Ponts – 1er avril (18h-20h)

Inscrivez-vous ici : <https://bit.ly/3lkYrfi>



LILLEMETROPOLE.FR  
Renouvellement urbain : concertation autour des projets roubaisiens  
La MEL a lancé la seconde phase de son programme de renouvellement urbain. Une concertation est lancée autour des 4 projets de renouvellement urbain prévus à Ville de Roubaix. Des réunions publiques, en visioconférence, sont organisées : Quartier Pile – 22 mars (18h-20h), Quartier Epeule – 25 mars (18h-20h), Quartier Alma – 29 mars (18h-20h), Quartier Trois Ponts – 1er avril (18h-20h). Inscrivez-vous ici : https://bit.ly/3lkYrfi

**En Bref** 03

**CONCERTATION PUBLIQUE**

Pour participer, vous devez vous pré inscrire :  
<https://participation.lillemetropole.fr/>  
Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien vous permettant de rejoindre la réunion.

**PILE**: lundi 22 mars, de 18h à 20h  
**EPEULE**: jeudi 25 mars, de 18h à 20h  
**ALMA**: lundi 29 mars de 18h à 20h  
**TROIS PONTS**: jeudi 1er avril de 18h à 20h

Ces réunions de concertation réglementaire ont pour objectif de présenter les quatre projets de rénovation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain afin de recueillir vos questions, vos avis, vos remarques et propositions.

**Quelques points à aborder lors de la réunion :**

Une fois vos retours recueillis à l'issue de la réunion et de la période de concertation (14 avril), ils seront intégrés aux documents de présentation et serviront à la liste des propositions remises et détaillera les mesures, par lesquelles continuera à faire progresser ce quartier. Les résultats de cette réunion seront dédiés ([participation.lillemetropole.fr/](https://participation.lillemetropole.fr/)).

D'autres possibilités pour donner votre avis jusqu'au 14 avril 2021 :

- Régler en ligne : [participation.lillemetropole.fr/](https://participation.lillemetropole.fr/)
- Répondre par e-mail à [renouvellementurbain@lillemetropole.fr](mailto:renouvellementurbain@lillemetropole.fr) ou à la Maison du Projet au Pile.
- Envoyer un courriel de vos idées à [renouvellementurbain@lillemetropole.fr](mailto:renouvellementurbain@lillemetropole.fr) en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le respect des gestes barrières y est obligatoire.

**LA PISCINE HORS LES MURS**

Depuis le 19 janvier, les animateurs du musée partent à la rencontre des scolaires (maternelles et primaires) de la métropole pour leur proposer une séance de « balade ». Ces opérations décines, pour commencer, en quelques habitudes, mais toutes liées l'un des autres au musée. Chaque séquence propose une nature-mort, ombre et lumière, rythme et profondeur. À ce jour, près de 1000 enfants ont déjà manifesté leur intérêt pour cette solution de scolarisation, en attendant la réouverture.

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

La période d'inscription scolaire dans les écoles publiques de Roubaix sera ouverte du mardi 2 mars au vendredi 12 mars.

- Pour une première inscription à l'école, via un changement d'école.
- Inscription à l'école maternelle.
- NOUVEAU : inscription possible par courriel [inscriptionsdescolaires@ville-roubaix.fr](mailto:inscriptionsdescolaires@ville-roubaix.fr)

**INSCRIPTIONS AUX ALSH**

• vacances de printemps : jusqu'au 17 avril •

• hiver : compléter page 21

**LA MAGAZINE ROUBAIX 00**

21 numéros de la magazine officiel dans l'ensemble des bibliothèques  
50 numéros  
et 1 collège (Bassa Park) ! [magazine.roubaix.fr](http://magazine.roubaix.fr)

Une information, une question, une réaction ou un souci dans la distribution du magazine à votre domicile roubaïen ?  
[roubaixdomicile@ville-roubaix.fr](mailto:roubaixdomicile@ville-roubaix.fr)  
Le point de dépôt  
sur [www.roubaixdomicile.fr](http://www.roubaixdomicile.fr)

Le magazine ROUBAIX 00, en ligne sur [roubaix.fr](http://roubaix.fr), le vendredi précédent la semaine de distribution.

- f) Information sur l'open agenda de la ville de RoubaixXL de mars 2021

- g) Communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021
- h) Une actualité sur [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr) le 1<sup>er</sup> mars 2021
- i) Une brève dans le magazine MEL du mois d'avril 2021 distribué en toute boîte et lisible en ligne sur [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)
- j) Tenue de 2 réunions en distanciel, compte tenu des conditions sanitaires en lien avec l'épidémie de la covid -19, en présence de Max-André PICK, 1<sup>ère</sup> adjoint et Pierre-François LAZZARO, conseiller délégué à la ville de Roubaix, accompagnés de techniciens de la ville de Roubaix et de la MEL. La première s'est déroulée en présence des membres du Conseil Citoyen le 12 mars 2021 et a réuni 40 participants. La seconde, sous forme d'une réunion publique, s'est tenue le 25 mars 2021 et a réuni 67 personnes. Cette réunion est visible en ligne ici : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-epeule.html>. Celle-ci a également été relayée sur la plate-forme citoyenne de la MEL.



**10 Roubaix et la métropole**  
**Rénovation urbaine : sept réunions en « visio » du 11 mars au 1<sup>er</sup> avril**

La fin de la concertation sur la rénovation urbaine à Roubaix avec une réunion en visio n'a pas empêché la Ville de Roubaix de continuer à travailler sur ce sujet. Le 1<sup>er</sup> mars, qui n'avait pas pu bénéficier d'une vraie concertation, devra être continué.

**Des projets vont s'ajouter dans le cadre du plan de relance**

**La liste des réunions**

**LA VOIX DU NORD MARDI 9 MARS 2021**

## B. Modalités de mise à disposition du dossier

Un dossier en format papier a été mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier / maison du projet le cas échéant.

Ce dossier a également été mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL :  
<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationroubaixnpru/f/299/debates/146>

Il regroupe quatre parties :

1. Qu'est-ce que la concertation réglementaire ?
2. Pourquoi faire un projet de renouvellement urbain ?
3. Le projet pour le quartier de l'Epeule
4. Les grandes étapes du projet

## C. Modalités de participation

Les habitants ont pu participer à cette concertation à l'aide :

- Des registres papier disponibles en mairie de Roubaix et à la MEL,
- Du registre en ligne disponible sur le site de la plate-forme citoyenne de la MEL.

Les réunions des 12 et 25 mars 2021 ont également pu permettre aux citoyens de s'exprimer.

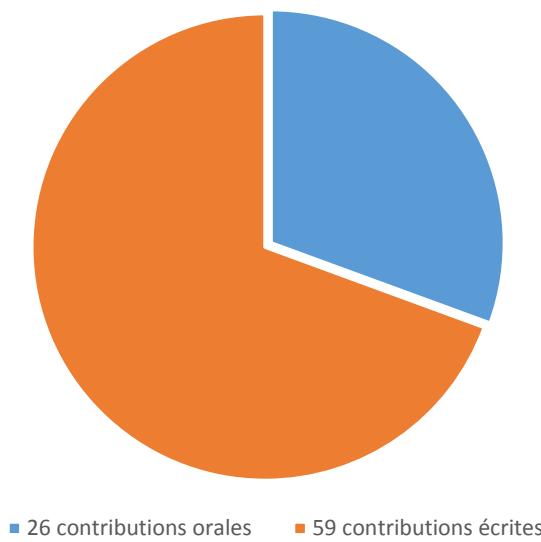
### III. Bilan de la concertation préalable

Ce bilan de concertation reprend de manière synthétique et thématique l'ensemble des contributions issues des réunions dématérialisées (et du tchat), des registres papier ou de la plate-forme citoyenne.

**Il est à noter que suite à un problème technique, la réunion du conseil citoyen du 12 mars 2021 n'a pu être enregistrée. Le présent bilan de concertation ne fait donc pas état des échanges oraux. Toutefois, le contenu du tchat, qui a permis de participer de manière écrites au débat, est intégré à ce bilan.**

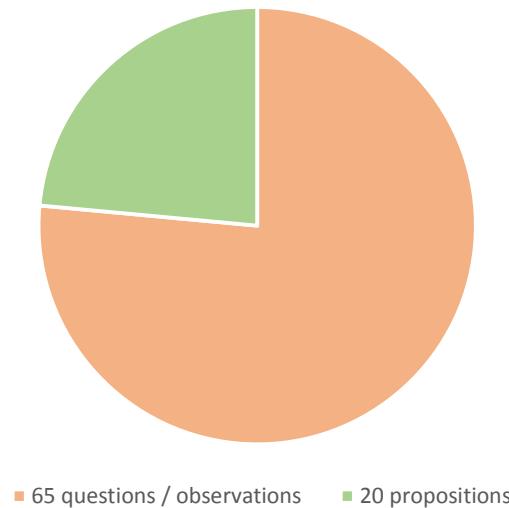
#### A. Synthèse des observations et propositions du public

Répartition des contributions écrites et orales



NB : les contributions écrites intègrent celles issues du tchat et des registres publics (en papier et plate-forme citoyenne).

Répartition des questions, observations et des propositions



## 1 - Synthèse des questions / observations du public

**Les 8 thématiques suivantes** ont fait l'objet de questions ou d'observations du public, pour un **total de 65 contributions** :

- Démolition / réhabilitation (20 contributions),
- Equipements publics / espaces publics (11 contributions),
- Relogement (9 contributions),
- Développement économique (7 contributions),
- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (13 contributions),
- Vie de quartier / via associative (3 contributions),
- Liaison entre les quartiers (1 contribution),
- Circulation (1 contribution).

### Démolition / Réhabilitation

#### **Absence de prise en compte des qualités patrimoniales et de l'esprit du lieu dans le projet**

La mise en valeur du patrimoine architectural et culturel roubaïen est l'une des orientations premières du projet. Ceci se traduit par la reconversion du couvent des Clarisses en Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet ainsi que la réhabilitation du site Roussel, témoin du patrimoine industriel. Un travail d'incitation à la rénovation des façades de maisons est aussi prévu. Enfin l'enjeu patrimonial est l'un des critères pris en compte dans les choix d'intervention sur le logement social.

#### **Pourquoi détruire autant alors qu'il y a beaucoup de logements insalubres à réhabiliter ?**

La démolition n'est jamais un acte anodin, pour ce projet elle est nécessaire pour proposer un cadre de vie meilleur. Par exemple, en ce qui concerne l'ilot d'habitation de la rue des Ogiers (8), la démolition va servir à la création d'une centralité d'équipement et à la restructuration de l'espace public afin de connecter le quartier au parc Brondeloire.

#### **Quel est le dispositif précis pour la requalification de l'habitat ancien ?**

Sur le territoire de Roubaix de nombreux dispositifs sont en vigueur, néanmoins concernant le NPRU deux dispositifs seront plus particulièrement mis en œuvre, un dispositif d'incitation de type OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et un dispositif de type ORI (Opération de Restauration Immobilière). Une politique d'aide à la requalification des façades sera également mise en œuvre par la ville de Roubaix.

#### **Ma question porte sur les opportunités de rénovation: pourriez-vous svp préciser les conditions, les rues ciblées?**

En termes de réhabilitation de l'habitat privé, seront ciblés en priorité les logements donnant sur la rue de l'Epeule, en particulier entre la rue Brézin et la rue des Arts ainsi qu'autour de la place Vandermeiren.

#### **Pouvez-vous apporter un calendrier précis concernant la démolition de Canifrance ?**

L'opération Canifrance se compose de deux parties dont les calendriers sont distincts. La partie au Nord de la rue du parc, le long du parc Brondeloire est maîtrisée par l'EPF et celui-ci annonce une démolition dès cette année. Sur l'angle rue du vivier/rue de parc au sud, des acquisitions restent à faire et la démolition est donc programmée par l'EPF à l'horizon 2024-2025.

**Quid du dispositif de rénovation de l'habitat ancien ? Quelles interventions sont-elles prévues sur le diffus, notamment en matière d'amélioration énergétique ?**

Sur le territoire de Roubaix de nombreux dispositifs sont en vigueur, néanmoins concernant le NPNRU deux dispositifs seront plus particulièrement mis en œuvre un dispositif d'incitation de type OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et un dispositif de type ORI (Opération de Restauration Immobilière). Une politique d'aide à la requalification des façades sera également mise en œuvre par la ville de Roubaix.

Par ailleurs, le dispositif AMELIO, mis en place par la MEL, existe déjà pour la rénovation des logements notamment énergétique. Dans le cadre du NPNRU, cet accompagnement sera renforcé et ce d'ici 2022.

**Qu'est ce qui va être rénové ou démolie ?**

La démolition concerne :

- Les entrées 24 B, C, D, E et F du Groupe Bell
- l'ilot d'habitation et de commerce au nord de la rue Ogiers ainsi que le supermarché Le Triangle
- Certaines courées dégradées (Cour Govaere/Cour Senelar, Cour Lepers/Cour Heuls/Cour Delkien/Cour Emaille)
- Le Site Canifrance

La rénovation concerne :

- Les entrées 14,28, 42 du Groupe Bell ainsi que les entrées 13 A, B et C de la rue des Ogiers
- Certains logements privés donnant sur la rue de l'Epeule, en particulier entre la rue Brézin et la rue des Arts ainsi qu'autour de la place Vandermeiren.

Certains périmètres doivent encore être définis. Des études ont dû être décalées à cause du contexte sanitaire en particulier les visites techniques permettant de mieux appréhender l'état technique des logements. Cela peut amener le projet à évoluer ponctuellement.

**Façades endommagées sur des bâtiments situés rue de l'industrie suite à la démolition d'une cour rue de l'Epeule en 2003**

Ce sujet n'entre pas dans le cadre de la rénovation urbaine. Par contre, les services de la ville de Roubaix pris note et vont regarder ce qu'il est possible de prévoir. Concernant ce sujet il convient d'adresser les éventuelles demandes complémentaires auprès de la maison de l'habitat.

**Quand aura lieu la démolition des immeubles localisés rue de Wasquehal ?**

Toutes les familles concernées par les problématiques liées au relogement ont été consultées, le relogement est en cours et sa durée sera dépendante de la capacité à trouver des logements correspondant aux souhaits et aux capacités des familles. Il est donc difficile de donner une date ferme de démolition.

**Quand aura lieu la démolition des maisons rue des Ogiers?**

Les enquêtes d'utilité publique vont démarrer en fin d'année 2021 ou début de l'année 2022. Ces procédures durent 2 ans environ. Les démolitions devraient avoir lieu au plus tôt en 2024 ou 2025.

**Comment vont être évaluées les maisons de la rue des Ogiers? L'environnement dégradé de cette rue (rats, déchets etc...) y aura-t-il un impact sur le prix de rachat ?**

C'est France Domaine qui procède à l'évaluation qui procède par comparaison, regarde l'état de la maison ainsi que la valeur des transactions similaires réalisées à proximité et le prix d'acquisition initial. France domaine pose ainsi une estimation sur laquelle se base l'EPF pour engager une discussion avec le vendeur.

**L'édification d'une place en lieu et place de l'ilot de la rue des Ogiers n'est pas bénéfique car cela n'ouvrira que partiellement le Couvent au quartier.**

Le projet d'aménagement rendra en effet visible le couvent des clarisses de la rue de l'Epeule. Néanmoins ce projet vise en premier lieu à créer une centralité d'équipements à la population, école, centre social, qui s'intègre dans un parvis végétalisé prolongeant le parc du Brondeloire.

**Une intervention est-elle programmée sur l'église saint Sépulcre?**

Le NPRU ne prévoit pas d'intervention sur l'église. La ville réfléchira à la possibilité d'un réaménagement du parvis devant l'église sur les crédits de droit commun.

**Pourquoi démolir pour voir le mur du couvent des Clarisse? Est-il prévu de modifier ce couvent pour qu'il s'ouvre vers le nouvel espace? Y-a-t-il dans le budget de l'ANRU un montant prévu pour la restauration du Monastère des Clarisses ?**

Oui une enveloppe d'environ un million d'euros est prévue pour sa requalification et sa transformation en maison de l'économie circulaire et du zéro déchet. Dans ce cadre l'ouverture du couvent en particulier en termes de fonctionnement, sera étudiée.

**Projet en totale contradiction avec le label ville d'art et d'histoire dont bénéficie la ville**

La Ville de Roubaix travaille son projet de rénovation urbaine à l'aune de son Site Patrimonial Remarquable (SPR), fondement de son label Ville d'Art et d'Histoire. Le NPRU est élaboré en lien et en cohérence avec l'ensemble des politiques structurelles du territoire. Le projet a été soumis à relecture de l'ensemble des élus thématiques en charge et est dialogué également avec le ministère de la Culture.

**Equipements publics / espaces publics**

**En quoi un plus grand espace public à l'emplacement du supermarché triangle va ouvrir le quartier sur la ville?**

Le projet prévoit la création d'un parvis de desserte de l'école et du centre social. Ce parvis sera traité comme un prolongement du parc Brondeloir permettant de cheminer du parc à la rue de l'Epeule dans un espace confortable. De la même manière ce parvis permettra de cheminer du groupe résidentiel Bell jusqu'à la rue de l'Epeule via un espace confortable.

**Quel avenir pour le parc du Brondeloir?**

Ce parc sera agrandi et son aménagement est ouvert à la concertation, notamment la localisation du terrain de football actuel. Cette concertation démarrera quand la situation sanitaire le permettra pour un démarrage des premiers travaux courant 2022.

**Quel avenir pour le parking du colisée?**

Le parking situé entre le colisée et la piscine Thalassa sera transformé en espace vert. Un parking en infrastructure de 200 à 300 places sera construit rue des arts en lieu et place de celui actuel.

**Quel est l'impact des travaux sur le secteur du Fresnoy et notamment sur les espaces verts ?**

Le secteur du Fresnoy n'est pas inclus dans les quartiers NPNRU.

**Qu'est-il prévu place Roussel?**

L'aménagement de la place Roussel ne relève pas du NPRU néanmoins la ville souhaite la requalifier sur les dispositifs de droit commun. A ce titre, la future destination de cette place est ouverte à la concertation. A ce stade, le fait d'en faire un parking est exclu.

**Interrogation sur l'extension de l'école Condorcet alors que 560 familles vont partir. Une cantine est-elle prévue?**

L'extension de l'école permet de répondre à l'obligation de réduction du nombre d'élèves par classes ce qui implique une augmentation du nombre de classes. Ce projet permettra également une amélioration de ses équipements et donc un enseignement dans de meilleures conditions.

**Les travaux vont se faire sur un temps long. Entre temps, a-t-il été inscrit au budget un certain nombre d'actions visant à améliorer l'environnement du quartier ?**

Le NPRU porte des actions de gestion urbaines de proximité qui se traduiront par des conventions de gestion visant à améliorer le fonctionnement des quartiers ciblés avant, pendant et après l'opération. Cela n'implique pas de budgets dédiés mais la mobilisation et le renforcement des actions et coordinations en place.

### **Quid du périmètre du marché ?**

Il n'est pas prévu, pour l'heure de modifier ce périmètre même si des relocalisations temporaires seront à prévoir durant le temps du chantier. Ce point fera l'objet d'une concertation avec les commerçants non sédentaires et sédentaires.

### **Quels aménagements sont prévus rue de l'Epeule ?**

Il est prévu la requalification de certains îlots d'habitat privé ainsi que la restructuration de la rue et de la place Vandermeiren qui accueillera une halle de marché.

### **Quels aménagements pour le parc de l'Epeule ?**

Le parc du Brondeloire connaîtra une extension sur sa longueur et s'ouvrira sur l'ensemble du quartier. Il comportera, entre autres, des équipements sportifs, des parcours de ballades, des jeux pour enfants ... Son aménagement fera l'objet d'un temps de concertation dans les phases ultérieures du NPNRU.

## **Relocation**

### **Les propriétaires privés de maisons n'ont pas encore reçu de visite**

L'EPF (Etablissement public foncier) intervient pour le compte des collectivités territoriales afin de les accompagner dans la maîtrise foncière des projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Dans ce cadre, il est en charge des discussions avec les propriétaires privés pour le rachat de leurs biens immobiliers. Leur équipe n'est pas complète, elle le sera en avril/ mai 2021. En cas de situation d'urgence (par exemple si projet de nouvel achat immobilier), les procédures peuvent être accélérées.

### **Comment sera assuré le suivi avec l'EPF ?**

Une prise de contact sera réalisée par courrier par l'EPF. Les coordonnées du référent EPF seront indiquées dans ce courrier.

### **Comment contacter les propriétaires des biens immobiliers vacants ?**

Pour ce faire, il convient de contacter le service urbanisme de la ville de Roubaix.

### **Les propositions de relogement seront-elles toujours en accord avec les demandes des habitants? Que se passe-t-il si ce n'est pas le cas?**

Cette situation ne peut normalement arriver car chaque situation individuelle est analysée et validée par toutes les parties en amont. Les propositions sont donc totalement adaptées à chaque demande individuelle dès lors qu'elle est compatible avec les capacités financières des familles, le parc immobilier disponible et qu'elle correspond aux besoins de la famille.

### **L'EPF a-t-il la possibilité d'intervenir auprès de propriétaires privés vendeurs, pour agir sur la vente au profit d'éventuels acquéreurs issus de la population concernée par le NPNRU?**

Ce n'est pas la vocation de l'EPF d'intervenir dans ce type de transaction. Toutefois, il peut intervenir auprès des vendeurs pour les rassurer sur la solvabilité de l'acheteur, du fait de la vente préalable de leur bien immobilier.

### **Pourquoi le maire de Croix ne veut-il pas de roubaisiens dans sa ville?**

Dans le cas des familles qui souhaitent être relogées en dehors de la commune de Roubaix, il peut en effet arriver que leur origine territoriale constitue un frein au relogement alors que cela ne doit bien évidemment pas être le cas. Ce sont des situations rares et qui ne concernent pas spécifiquement les familles roubaisiennes mais l'ensemble des familles en quartier sensible. Ce ne sont pas non plus des situations qui se rencontrent particulièrement sur Croix. Dans tous les cas la MEL est garante de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial (CIET) qui a été adoptée par l'ensemble des communes de la MEL et si besoin intervient en commission d'attribution logement afin de garantir le droit de chacun à bénéficier d'un logement correspondant à ses souhaits et ses capacités conformément à la charte de relogement. Par ailleurs, si besoin, les élus roubaisiens interviennent également directement auprès des maires.

### Où en est la procédure de relogement des habitants de la rue de Wasquehal ?

Les temps de relogement sont des temps longs. Pour l'heure, l'EPF préempte les biens mis en vente et devrait prochainement prendre contact avec les propriétaires afin de mieux cerner leurs intentions et les accompagner dans leur projet individuel.

### Une proposition de relogement a été faite mais elle ne correspondait pas à la demande

Même si tout est mis en œuvre pour que les demandes soient satisfaites, certaines ne pourront pas l'être compte tenu du parc immobilier existant.

### Absence de précisions sur le fait que les frais liés aux déménagements doivent être avancés

La charte de relogement prévoit que les frais de déménagements soient pris en charge par le bailleur social ou dans le cadre du logement privé la SPLA Fabrique des quartiers qui sont financés à cet effet. Il n'appartient pas à la famille d'avancer les frais du déménagement sauf accord spécifique entre le bailleur et la famille.

## Développement économique

### Tous les commerces de l'Epeule vont-ils rester?

Certains commerces seront déplacés ou supprimés, notamment ceux appartenant aux îlots voués à la démolition. L'objectif du projet est de ne pas réduire la surface des commerces de proximité disponible pour le quartier (hormis en ce qui concerne le triangle). Un diagnostic avec chaque commerçant sera réalisé pour appréhender ses souhaits et vérifier s'il souhaite rester sur le quartier ou non.

### Quel avenir pour le supermarché triangle ?

Il sera racheté et démolî pour agrandir l'école et relocaliser le centre social Nautilus.

### Quand l'EPF va-t-il intervenir auprès des commerçants du quartier ?

Les prises de contact vont avoir lieu avec les propriétaires des commerces concernés pour leur proposer les solutions les plus adaptées à leur situation. Une réunion sera organisée sur ce sujet courant avril 2021.

### Quelles fonctions commerciales pour la rue de l'Epeule ? Un accompagnement des commerces afin que ceux-ci s'améliorent va-t-il être mis en place ?

Le commerce de la rue de l'Epeule constitue une force de cette rue que le projet souhaite en effet développer afin de développer une offre de qualité et de proximité. A cet effet un dispositif d'animation commerciale est en cours de réflexion par la Ville de Roubaix.

### Travaux rue de l'Epeule: nécessité de protéger les commerçants impactés par les futurs aménagements

Dans le cas de travaux de plus de trois mois un accompagnement spécifique est mis en place par la MEL afin de minimiser l'impact sur l'activité commerciale. En premier lieu la MEL mets tout en œuvre pour limiter les désagréments engendrés (plans de circulation, accès piéton, signalétiques adaptées, lettres d'information chantier, ...). Si malgré tout un préjudice anormal du fait des travaux de la MEL est constaté, une procédure d'indemnisation est prévue pour les commerçants et artisans ayant une vitrine sur les rues en travaux, qui réalisent au moins 75% de leur chiffre d'affaires sur le lieu touché par les travaux et qui présentent trois exercices clos au démarrage des travaux (deux pour les créateurs/repreneurs). Ce dispositif sera mis en œuvre pour le NRU.

### Un nouveau supermarché de proximité est-il prévu ?

Il n'est pas prévu de recomposer une offre de moyenne surface sur l'Epeule. Priorité est donnée au développement du commerce de proximité.

## Déroulement de la concertation et participation du public au projet

**La concertation en période de COVID met en évidence la rupture d'égalité dans l'accès aux réunions publiques.**

La précarité numérique impacte en effet le bon déroulement de la concertation du NPRU. Pour y pallier, au-delà des réunions « numériques » rendues obligatoires par la situation sanitaire, la ville a engagé dès 2018 des temps concertatifs autour du projet en présentiel et d'autres rendez-vous et évènements publics auront lieu. Dès que les conditions sanitaires le permettront, des ateliers avec les habitants sont envisagés pour poursuivre la concertation

**La mairie des quartiers est fermée pendant le temps de la concertation réglementaire, nécessité d'aller à la mairie centrale**

Durant le temps de la concertation réglementaire, au vu des directives nationales, la Mairie de quartier a dû fermer ses portes à l'accueil du public en présentiel. Néanmoins les mêmes informations et supports d'expression ont été maintenus accessible tout au long de la période de concertation que ce soit en mairie centrale de Roubaix ou au siège de la MEL.

**Quelles seront les modalités d'association des conseils citoyens à la co-construction de ce projet ?**

Les conseils citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs du quartier ont été associés à l'ensemble des temps de construction collective du projet et continueront de l'être.

**Des maquettes sont-elles visibles en mairie de quartier ?**

Des maisons du projet vont être ouvertes dans chaque quartier dont une à l'Epeule, probablement à la Mairie de quartier. En attendant il est possible de prendre connaissance des projets via des vidéos de présentation disponibles sur le site internet de la Ville de Roubaix.

**Les habitants des courées de la rue de l'Epeule ont-ils été consultés ? Désirent-ils déménager ?**

Le projet prévoit la démolition des cours Govaere, Senelar, Lepeers, Heuls, Delkien et Emaille. Ces démolitions sont issues d'une analyse diagnostique croisant état technique, intérêt patrimonial, intérêt de projet,... Ces diagnostics sont en cours de finalisation et donneront lieu à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) auprès de l'état. Concernant les familles résidentes de ces courées leur relogement sera soumis aux même règle que pour l'ensemble des ménages et telles que reprises dans le cadre de la charte de relogement.

**Au sujet de l'information, les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NPRU ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens. Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants. Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes. L'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.**

Conformément aux modalités de concertation adoptées par la MEL par délibération :

1. La procédure de concertation préalable a intégré, deux temps de réunions publiques dont l'une tenue en présence des membres du Conseil Citoyen et qui s'est tenue préalablement à la seconde réunion ouverte à tous les citoyens.
2. l'information du public a été réalisé par l'intermédiaire de l'ensemble des médias à la disposition des collectivités et comme suit :
  - Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant,
  - Un avis presse dans la rubrique « annonces légales de la Voix du Nord et de Nord Eclair
  - Distribution d'un flyer « en toute boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation
  - Information sur le compte Facebook de la MEL de la ville de Roubaix
  - Information sur l'open agenda XXL de mars de la ville de Roubaix

- Un communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021
  - Une actualité sur le lillemetropole.fr le 1<sup>er</sup> mars 2021.
3. La mise à disposition des dossiers a été assurée par le biais :
- D'un dossier en format papier mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier / maison du projet le cas échéant.
  - D'un dossier en format numérique mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL ainsi que du site internet de la ville de Roubaix et complété d'un film de présentation de chacun des projets

**Au sujet du format de la concertation : Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées. Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.**

Conformément à sa délibération cadre 20 C 0453 visant à préciser les Modalités de participation du public en période de crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille a réalisé les réunions publiques en distanciel par l'intermédiaire de la plateforme de visio conférence qu'elle a adopté. Par ailleurs, dans le respect du droit à l'image et afin de permettre la rediffusion des séances il a été nécessaire de procéder par le biais d'une pré-inscription individuelle permettant de recueillir l'assentiment écrit des participants quant à la rediffusion des séances. Enfin un dispositif d'interpellation direct ou indirect des services de la MEL concernant les problématiques de connexion a été mis en place et a permis de lever les obstacles techniques d'accès aux séances.

**Au sujet du format de la concertation : Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information.**

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille a souhaité mettre en œuvre concertation sur les quatre opérations d'aménagement de roubaix, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation avait pour but de présenter au public les objectifs et enjeux des opérations et de recueillir l'avis du public sur ces projets. Elle s'est déroulée selon les modalités adoptées par le Conseil de la Métropole européenne de Lille du 5 avril 2019.

**Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Il y a une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ».**

La liberté associative est un droit essentiel, la liberté individuelle tout autant. Dans le cadre du relogement des familles tout comme dans le cadre des acquisitions le dialogue individuel direct sans intermédiaire sera la règle afin de préserver la confidentialité des échanges. En ce qui concerne la conduite du projet tout à chacun est concerné. En premier lieu les habitants eux même mais aussi les structures associatives comme le comité de quartier ou le centre social. L'avis de chacun compte.

**Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte: un mois et demi.**

Conformément à la législation en vigueur la durée minimale d'une procédure de concertation préalable est de 15 jours. Considérant l'importance du projet ainsi que la situation sanitaire la Métropole Européenne de Lille a décidé d'étendre cette durée à 1 mois et demi. Par ailleurs, cette procédure de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large

engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

**Ausujetdelacohérenceglobaledelaméthodedeconcertation : Nous ne comprenons pas le cloisonnement des discussions. En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis. Demande de ne pas cloisonner les réunions**

Le NPRU porte une démarche de concertation globale. Celle-ci ambitionne de porter une construction collective du projet au travers des démarches collectives mises en œuvre depuis 2018 (marches urbaines, réunions publique diagnostiques, réunions publiques de partage de la stratégie,...) mais également en accompagnant les démarches individuelles ciblées telle que l'accompagnement des relogements ou l'accompagnement des commerçants afin de permettre à chacun de se projeter dans les projets mais également dans leurs parcours individuels.

### Vie de quartier / vie associative

**La liste majoritaire au Conseil Municipal a prévu dans son programme la création d'un pôle associatif à l'échelle des mairies de quartier. Les quartiers Ouest manquent d'un Absence d'un foyer pour les jeunes.**

**Quel programme est-il envisagé ?**

Le NPRU ne prévoit pas la réalisation d'un pôle associatif qui relève d'autres politiques communales. Par ailleurs les quartiers Ouest accueillent d'ores et déjà le pôle Deschepfer

**Quid de l'axe social de ce projet ?**

Le NPRU constitue le volet aménagement du Contrat de Ville. Ce dernier porte un projet intégré urbain, économique et social.

### Liaison entre les quartiers

**Est-il prévu d'ouvrir le quartier de l'Epeule vers Croix Saint-Pierre ?**

Une réflexion sur la transversalité entre l'Epeule et Croix Saint Pierre va être engagée. Cela passera en particulier par le réaménagement du boulevard de la Limite afin de mieux permettre la circulation (voiture, piétonne, vélo) entre ces deux quartiers.

### Circulation

**Est-il envisagé de faire passer la rue de l'Epeule en rue piétonne ?**

Cette option n'est actuellement pas envisagée.

## 2 Détail des propositions du public

Les **8 thématiques** suivantes ont fait l'objet d'un total de **20 propositions** du public :

- Démolition / réhabilitation (6 propositions),
- Espaces publics / équipements publics (3 propositions),
- Petite enfance / éducation (3 propositions).
- Santé (1 proposition),
- Stationnement (1 proposition),
- Circulation (1 proposition),
- Vie de quartier / vie associative (1 proposition),
- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (4 propositions)

### Démolition / Réhabilitation

**Mise en place d'une évaluation indépendante des qualités architecturales et paysagères avant toute démolition. Maintien et réhabilitation d'un des 2 bâtiments du groupe Bell (adjacent au Couvent des Clarisses)**

Les phases précédentes de construction de projet ont permis de partager les éléments de diagnostics et d'expertise architecturaux, urbains, patrimoniaux et sociaux ayant conduit aux choix faits dans le cadre du projet. Il n'est donc pas prévu de réaliser à nouveau cette expertise dont les conclusions sont publics sur le site de la fabrique de la ville (<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/npru-roubaix>)

**Réhabiliter les courées les moins dégradées et accompagnement social si nécessaire. Conserver au moins la courée Lepers, comme témoin du paysage si caractéristique du Roubaix industriel ?**

Cette proposition est partiellement prise en compte. En effet, la démolition des courées prévues par le projet est issue d'une analyse diagnostique croisant état technique, intérêt patrimonial, intérêt de projet,... l'état de dégradation constitue donc un critère de choix de la réhabilitation ou de la démolition même si ce n'est pas le seul. Par ailleurs dans tous les cas, un accompagnement social sera mise en œuvre auprès des résidents concernés.

**Réhabilitation des locaux de l'ancienne école Sainte Claire afin qu'ils servent d'extension à l'école Condorcet et au centre social. Loger l'extension de l'école rue Brézin dans l'ancienne école Sainte Claire et pourquoi pas aussi le Centre social Nautilus qui doit déménager**

Cette proposition n'est pas prise en compte, la configuration de l'ancienne école sainte claire ne permettant pas, d'accueillir techniquement l'extension de l'école Condorcet qui doit être en toute proximité de l'école actuelle ou le centre social dont le fonctionnement nécessite une ouverture sur le quartier optimale.

### Equipements publics / espaces publics

**Sortir le cours d'eau (le Trichon) sous la place Roussel et s'en servir dans le projet d'aménagement**

Cette proposition n'est pas prise en compte dans le cadre du NPRU, l'aménagement de la place Roussel ne relevant pas du NPRU. Par ailleurs, techniquement, cette proposition serait très complexe et couteuse à mettre en œuvre. Par contre, dans le cadre du NPRU, de l'eau pourrait refaire son apparition au niveau de certains aménagements selon ce qui sera décidé dans les phases de concertation à venir.

**Raccordement entre la rue de Wasquehal et la rue du Brondeloire pour créer un axe parallèle à la rue de l'Epeule réservé à des modes de transport " doux "**

Cette proposition est prise en compte. Le projet prévoit en effet la création de cette connexion une fois le supermarché le triangle démolie afin de créer un axe viaire longeant le parc du Brondeloire. Cet axe intégrera une voie cyclable double sens en site propre permettant de connecter la gare de Roubaix au sud de l'Epeule et de continuer ensuite vers Croix et Wasquehal.

## **Amélioration de l'accès des camions au quai de déchargement et de la voie pompier pour le bâtiment du Colisée**

Cette proposition est prise en compte. La place du Colisée sera réaménagée dans le cadre du NPRU et des temps de concertation seront mis en œuvre afin de concevoir ce réaménagement. Dans ce cadre l'amélioration de la desserte livraison du Colisée sera intégrée à la réflexion concertative.

## Petite enfance / éducation

### **Création d'une garderie et d'une ludothèque rattachées au nautilus + Création d'un lieu fermé en cas de pluie pour les familles + Création d'une salle de motricité**

Cette proposition pourrait être prise en compte. Le programme du futur centre social, dans la limite du budget imparti, sera construit en lien étroit avec l'association Nautilus afin de correspondre au mieux au projet de centre porté par la structure. Dans ce cadre, les propositions émises seront étudiées.

## Santé

### **Création d'une maison médicale**

Cette proposition pourrait être prise en compte. L'enjeu des services de santé est un enjeu très important sur le quartier sur lequel de nombreux médecins vont partir à la retraite d'ici peu. Des bâtiments situés à proximité de la pharmacie permettraient de développer cette offre de services qui sera travaillée avec les acteurs de proximité.

## Stationnement

### **Mise en place d'un stationnement payant avec gratuité pendant 30 minutes dans la rue de l'Epeule**

Cette proposition est en cours de réflexion par la Ville de Roubaix. A ce stade du projet la question se pose mais aucune décision n'a pour l'instant été prise. Dans tous les cas, avant toute décision les habitants seront consultés.

## Circulation

### **Etudier les flux de circulation autour du parking arrière du Colisée au moment des spectacles afin d'éviter les engorgements**

Cette proposition est prise en compte. La place du Colisée sera réaménagée dans le cadre du NPRU et des temps de concertation seront mis en œuvre afin de concevoir ce réaménagement. Dans ce cadre l'amélioration de la circulation en particulier les jours de spectacles sera intégrée à la réflexion concertative.

## Vie de quartier / vie associative

### **Création d'un centre social ouvert sur le parc du Brondeloir**

Cette proposition est prise en compte. Le prévoira un aménagement du parvis devant le centre social afin d'aider à l'ouverture du futur centre social sur le parc du Brondeloir notamment.

## Déroulement de la concertation et participation du public au projet (4 propositions)

**Au sujet de l'information, demande d'une meilleure transparence sur les prises de décisions. Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement. Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des référendums locaux.**

Cette proposition est déjà prise en compte. La concertation sur le NPRU de Roubaix n'est pas une démarche récente. Elle est engagée depuis la fin 2017 au travers des différentes étapes rappelées dans le cadre de ce bilan. Chaque étape, partage du diagnostic, partage et débat autour des orientations, présentation des projets avant présentation à l'Agence de Rénovation Urbaine,...ont permis d'orienter la réflexion pour aboutir aux projets actuellement proposés. Ces étapes étant réalisées il est de l'ambition des collectivités de les poursuivre en organisant des ateliers de coproduction des espaces avec les habitants dans les mois et années à venir. En termes de transparence, l'ensemble de la démarche concertative engagée depuis 2018 et à fortiori la phase actuelle de concertation préalable, fait déjà l'objet d'une totale transparence. L'ensemble des supports et comptes rendus des différentes séances est disponible et accessible à tous sur le site de la Fabrique de la ville (<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/npru-roubaix>)

**Au sujet de l'information, il est urgent de mettre en place des maisons du projet. Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.**

Cette proposition est prise en compte. Le NPRU prévoit l'ouverture de 4 maisons du projet intégrées à des lieux accueillant du public et déjà existants afin de faciliter leur création rapide.

**Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.**

Cette proposition est prise en compte. Le NPRU est constitué de quatre projets d'aménagements. La ville de Roubaix porte l'ambition d'élaborer sur l'année 2021 un guide de la concertation formalisé s'appliquant à l'ensemble des projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire communal dont le NPRU.

## B. Liste exhaustive des observations, questions et propositions

### a) Questions, observations et propositions orales du public

L'intégralité des échanges de la réunion publique du 25 mars 2021 est disponible sur le site de la ville de Roubaix en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-epeule.html>.

### b) Questions, observations et propositions écrites du public

#### Contenu exhaustif du tchat de la réunion du Conseil Citoyen du 12 mars 2021

de BOUTOUATOU à tous mes contacts : 6:19 PM

Des maquettes sont elles visibles en mairie de quartier.

de Vuillerme Marie-Noëlle à tous mes contacts : 6:20 PM

Y aura t il des choses de faites avec les commerçants? un nouveau supermarché de proximité ? de l accompagnement pour que les commerces s améliorent?

de BOUTOUATOU à tous mes contacts : 6:20 PM

Je représente le centre social et les habitants souhaitent un centre social ouvert sur le parc brondeloir , est-ce prévu ?

de BOUSSAD Rachid à tous mes contacts : 6:21 PM

les projets ANRU préconise pour ne pas dire impose la consultation des Conseils Citoyens. comment comptez vous associer les CC à la construction et non uniquement que de l information de ce vaste projet de réhabilitation Monsieur BOUSSAD président du CSFM

de Djamilia Khaldoune à tous mes contacts : 6:22 PM

vous allez agrandir l'école condorcet, alors que 560 familles vont partir? cantine prévu ou pas?

de Valériane Picaud à tous mes contacts : 6:29 PM

L'association Interfaces peut faire des accompagnements pour les familles dans leur nouveau logement. Il y a des permanences en mairie de quartier uest

de Prandi Sylvain à tous mes contacts : 6:29 PM

Quelques points à préciser :

de Prandi Sylvain à tous mes contacts : 6:30 PM

- Quelles interventions sur le diffus, notamment en matière d'amélioration énergétique ?

de Prandi Sylvain à tous mes contacts : 6:31 PM

- Une intervention Est-elle programmée sur l'église saint Sépulcre qui se dégrade ?

de Prandi Sylvain à tous mes contacts : 6:31 PM

- Quid du périmètre du marché ?

de Prandi Sylvain à tous mes contacts : 6:33 PM

Votre programme électoral en page 23 prévoit "la création de pôle associatif à l'échelle des mairies de quartier". Quel programme est envisagé ?

de Valériane Picaud à tous mes contacts : 6:34 PM

Interfaces : c'est l'asso qui animait l'appartement pédagogique à l'Epeule. Ils ont toujours un appartement pédagogique au centre (Appart'âge, près du métro Eurotéléport), et ils font actuellement des permanences en mairie de quartier ouest tous les mardis. Il y avait justement un projet d'Interfaces de s'installer au couvent des clarisses en étude.

de drinal richard à tous mes contacts : 6:47 PM

vous avez parler de réaménager la rue de l'epeule mais vous allez la réaménager dans quelle but ? (rendre cycliste, piétonne, plus de place pour se garer ...), ensuite vous avez parler de modifier le parc de l'épeule mais aussi dans quelle but ? ( plus de biodiversité, plus de zone piétonne, plus de zone sportif, zone avec des animaux ...)

de Djamila Khaldoune à tous mes contacts : 6:35 PM

de quelle manière seront relogés les propriétaires des maisons qui seront démolies?

de REHIMINE FATMA à tous mes contacts : 6:47 PM

tout les commerces de l'epeule vont il rester?

aurat il moins de commerce a epeule ?

de Djamila Khaldoune à tous mes contacts : 6:52 PM

nous souhaitons une garderie (et non une crèche) ainsi qu'une ludothèque rattachés au nautilus!

de REHIMINE FATMA à tous mes contacts : 6:56 PM

il manque un foyer pour les jeunes

de BOUTOUATOU à tous mes contacts : 7:14 PM

Effectivement il manque une garderie, de nombreuses familles n'ont pas de mode de garde

de Djamila Khaldoune à tous mes contacts : 7:15 PM

lors des rencontres avec la META, pour des propositions de logements, on ne prend pas en compte nos voeux écrit et vous n'avez jamais précisé qu'il faut avancer les frais liés au déménagements

de Vuillerme Marie-Noëlle à tous mes contacts : 7:15 PM

Pour rebondir sur la petite enfance quid d un lieu fermé en cas de pluie pour les familles ? Ludothèque salle de motricité

### Contenu exhaustif du tchat de la réunion publique du 25 mars 2021

Ma question porte sur la demolition du site Canifrance: y at'il un calendrier plus precis que celui mentionné dans la video (entre 2021 et 2026)?

de VERBRACKEL ERIC à tous mes contacts : 6:29 PM

quelle fonction commerciale donnez vous à la rue de l'Epeule

de VERBRACKEL ERIC à tous mes contacts : 6:30 PM  
Quelles liaisons urbaines avec la commune de croix

de bertrand Millet Colisee à tous mes contacts : 6:32 PM  
Quelle possibilité de parking pour le public du Colisée

de Académie Roubaix ouest à tous mes contacts : 6:33 PM

L'axe urbain est bien pris en charge dans ce projet. Qu'en est il de l'axe sociale de ce projet ? nous avons un projet social à proposer. Serait il possible de le présenter à un autre moment ?

de Tabatouche (en privé) : 6:47 PM

Qu'elles seront les répercussions de ces travaux et aménagements sur le Fresnoy et plus particulièrement sur l'espce vert...est-il inclus dans ce plan de rénovation urbaine. Sinon le but étant de travailler sur l'environnement et les espaces verts il serait navrant de voir cet espace transformé en parking étant donné que vous supprimez les principaux qui sont situés sur l'épeule.

de veronique Fautrez (en privé) : 7:27 PM

"Il n'y a pas urgence, la rénovation n'est pas pour demain" Mais d'ici là, avez vous prévu un budget pour l'amélioration de l'environnement dans le quartier?

de Tabatouche (en privé) : 7:49 PM

est il possible de passer la rue de l'épeule en rue avec un stationnement payant ?

de Tabatouche (en privé) : 7:50 PM

avez vous déjà pensé à mettre la rue de l'épeule en rue piétonne ?

de Hadiouche Nadia à tous mes contacts : 6:34 PM

quand a lieu la demolition des immeubles rue de wasqehal

de Thierry Baert (en privé) : 6:45 PM

Vous voulez dégager la vue sur les murs extérieurs du couvent des Clarisses? mais ice sontdes murs de fond de parcelle. ils n'ont pas été conçus pour être vus; vous allez donc les reconstruire?

de VERBRACKEL ERIC à tous mes contacts : 6:21 PM

Quel est le dispositif précis pour la requalification de l'habitat ancien

de Isabelle Daubney à tous mes contacts : 6:23 PM

Ma question porte sur les opportunités de renovation: pourriez-vous svp preciser les conditions, les rues ciblees?

de Académie Roubaix ouest à tous mes contacts : 6:26 PM

Sur la requalification du parc du brondeloire , qu'elle sera l'impacte structurelle pour l'académie ?

de Thierry Baert (en privé) : 6:25 PMma question porte sur le volonté d'"ouvrir le quartier sur la ville " pouvez-vous expliquer en quoi un plus grand espace public à l'emplacement du triangle va ouvrir le quartier sur la ville?

de fassi à tous mes contacts : 6:56 PM

Bonjour,

Dans une vidéo de présentation le planning de destruction débutera en 2021. Qu'en est-il réellement ? Merci

Concernant EPF, quel est leur rôle et leur mode de fonctionnement, ont-ils un référent Epeule ?

Merci.

Contenu exhaustif des contributions issues de la plate-forme citoyenne

**Desc@Desc59**

mar. 26

Bonjour.

Vaste projet avec beaucoup de bonnes choses. Un énorme regret en revanche : la disparition quasi totale des courées de la rue de l'Epeule. Cet habitat est un symbole de Roubaix et du quartier, elles forment un vrai paysage avec l'ancienne usine Roussel. En particulier la cour Lepers qui n'est pas un si mauvais état et qui est surtout une des plus caractéristiques de toute la ville, souvent visitée par des groupes ou touristes, car elle est une véritable définition de la courée, la seule de la rue avec la cheminée de l'usine Roussel dans l'axe (elle sert d'ailleurs souvent d'illustration pour ce type d'habitat).

N'est-il pas possible de conserver au moins cette courée, comme témoin du paysage si caractéristique du Roubaix industriel ?

**Montois Jérôme@bethanie**

mar. 27

La concertation en période de COVID met en évidence la rupture d'égalité dans l'accès aux réunions publiques.

**DUQUESNE@DUQUESNE**

avr. 07

pas seulement aux réunions publiques la mairie des quartiers nord est fermée jusqu'au début Mai donc pour le dossier de la rénovation il faut aller voir ailleurs (ex :mairie du centre) alors que déjà sur l'annonce officielle l'adresse était 46 boulevard de METZ mais sans aucun dossier ??

**Thierry Baert@ThierryBaert**

avr. 15

Il me semble très regrettable que le projet prévoit autant de démolitions, et ne tienne pas compte de l'esprit du lieu. Nombre de ces maisons sont habitées et présentent des qualités patrimoniales qui ne semblent pas du tout prises en compte.

Je ne comprends pas en quoi la "création d'une nouvelle centralité" comme l'affirme en réunion

M. Picq contribue à "ouvrir le quartier sur la ville".

Les démolitions autour du monastère des Clarisses (rue des Ogiers) vont dégager un ensemble d'une qualité certes tout-à-fait exceptionnelle mais qui a été pensé pour se fondre dans le tissu urbain d'un quartier populaire ( dont les témoignent les maisons subsistant rue des Ogiers ) . Faire apparaître des murs conçus comme fonds de parcelles ne va en rien mettre en valeur le monastère, bien au contraire.

Je demande donc instamment que le projet soit revu après une évaluation indépendante des qualités architecturales et paysagère ( paysage urbain bien sûr) avant toute démolition.

**veronique.fautrez@VFautrez**

avr. 15

Juste deux remarques :

- pourquoi démolir pour voir le mur du couvent des Clarisse? Est-il prévu de modifier ce couvent pour qu'il s'ouvre vers le nouvel espace?
- Comment vont être évaluées les maisons de la rue des Ogiers?, Comment seront indemnisés les propriétaires de ces maisons? L'environnement a-t-il un rôle prépondérant dans cette évaluation? Depuis plusieurs années, rien n'est fait pour limiter le développement des déchets et des rats en face des maisons de la rue des Ogiers qui devraient être démolies. Ne serait-il pas temps pour la Mairie de faire un effort avant l'évaluation de l'indemnisation des propriétaires?

**Duriez@Jean Marie**

avr. 15

Dans notre ville où il y a tant de problèmes de logement, tant de logements insalubres tant de marchands de sommeil, n'est il pas totalement irresponsable d'engager une opération de rénovation urbaine comme à l'épeule en détruisant autant de logements (particulièrement des logements sociaux) ? si on veut se soucier de lutter contre le réchauffement climatique commençons par ne pas détruire les immeubles de la cité Bell (rénovés il y a moins de 20 ans) . Résistons aux destructions.

Par ailleurs les circonstances exceptionnelles ( le confinement la pandémie) empêchant les réunions, et la fracture numérique particulièrement importante dans la population du quartier oblige à revoir ou au moins poursuivre la concertation avec les habitants concertation indispensable à la pertinence et la réussite du projet. Actuellement on n'est que dans la violence et le mépris de la population au profit exclusif des entreprises du BTP. les habitants de l'Epeule ont besoin d'un minimum de respect.

**Lepoutre Xavier@Ixel**

avr. 16

Contre

Y-a-t-il dans le budget de l'ANRU un montant prévu pour la restauration du Monastère des Clarisses, monument Inscrit aux Monuments historiques depuis 2010 ?

Pour l'occupation du Monastère des Clarisses, je propose : puisque une extension est prévue pour l'école de la rue Brézin de loger cette extension dans l'ancienne école Sainte Claire et pourquoi pas aussi le Centre social Nautilus qui doit déménager.

Je propose aussi le raccordement entre la rue de Wasquehal et la rue du Brondeloire pour créer un axe parallèle à la rue de l'Epeule réservé à des modes de transport " doux ".

La démolition de la rue des Ogiers ne fera qu'ouvrir la vue sur le mur d'enceinte aveugle et sans ornement du Monastère.

Elle participe à l'environnement du Monastère et ne doit pas être détruite.

Enfin, les habitants des courées de la rue de l'Epeule ont-ils été consultés ? Désirent-ils déménager ? Il me semble que certaines courées, bien entretenues, ont un aspect typique de l'habitat roubaisien.

Merci

**Dupon@Dupon**

avr. 16

Un projet en totale contradiction avec le label ville d'art et d'histoire, dont bénéficie la ville , mais qu'elle semble bien vouloir enterrer !

Démolitions ineptes (courées, rue des Ogiers..)un urbanisme des années 70.

Dans la ville du zéro déchet, il faudrait savoir recoudre et ravauder..

**Philippe Louquet@P.Louquet**

avr. 16

Contre

Je précise que je suis un spécialiste de la Ville, dont attestent mes écrits (dont Lille transfrontalière). A ce titre j'ai été responsable scientifique de deux expositions sur la ville à la demande du maire de Roubaix, l'une en 2005 concernait l'évolution urbaine de Roubaix depuis les années 1950, l'autre en 2009 concernait les quartiers modernes de Roubaix: Nouveau Roubaix, Trois ponts, Edouard Anseele. La destruction de ce qui a été le passé de Roubaix constitue une perte irréparable pour la ville. Ce qui est passionnant à Roubaix, c'est la mixité fondamentale entre l'habitat et l'activité, ainsi que la mixité entre les différences classes sociales dans la ville, lisibles par la proximité de leurs habitats. Le projet actuel est condamnable en ce qu'il vise à détruire les traces de cette mixité fondatrice de la ville. C'est pourquoi j'y suis absolument opposé.

Au moment de la remise en cause de l'automobile, les quartiers sinueux devraient être valorisés plutôt que détruits.

Courriel du 30 mars 2021

: Bernard Vanalderwelt

Envoyé : mardi 30 mars 2021 15:26

Ancien habitant de la rue de l'Epeule, je suis investi professionnellement depuis près de 40 ans sur le territoire Roubaïen et particulièrement sur ce quartier de l'Epeule.

-d'abord en tant qu'assistant de direction technique au Ballet du Nord

-puis responsable de la Régie des spectacles – Ville de Roubaix, incluant le Colisée à cette période

-et enfin directeur technique du Colisée Roubaix depuis la création de l'EPIC en 2006

Membre et secrétaire de l'association Réditec (Réunion des Directions Techniques), réunissant 300 adhérents responsables techniques dans le domaine du spectacle vivant sur le territoire national.

Réditec

- Association reconnue et subventionnée par la Direction Générale de la Création Artistique notamment pour son implication active sur le travail autour des métiers techniques du spectacle vivant

- Association reconnue par France Urbaine ainsi que dans des grandes villes de France pour son implication active à la MUE, Maîtrise d'Usage et d'Exploitation des lieux de spectacle.

Sur ce thème, l'action de Réditec vise à apporter ses connaissances du fonctionnement interne des lieux de spectacle, non seulement sur le plan technique mais aussi en se faisant rapporteur des autres métiers exercés par les collègues dans ces lieux (billetterie, services administratifs, restauration attenante, etc.).

Ceci dans le but d'optimiser les dépenses engagées par les collectivités sur ces bâtiments dont il est reconnu que 75% du coût de leurs cycles de vie correspond à l'exploitation, et afin d'éviter au maximum les problématiques qui entraînent souvent des coûts supplémentaires pour les usagers si ils ne sont pas pris en compte au départ. <https://reditec.org/activites-projets/maitrise-dusage/>

J'ai suivi avec attention la présentation du projet et suis ravi de découvrir que ce quartier va se transformer et s'embellir. Le Colisée est un bâtiment historique (construit en 1927) et très important de la rue de l'Epeule, ce qui n'a pas manqué d'être rappelé hier.

La percée verte entre la piscine Thalassa et le Colisée, va incontestablement requalifier cette zone et redonner un attrait au Colisée.

Dans le cadre d'un renouvellement urbain de cette ampleur, qui va transformer le quartier de l'Epeule, Le Colisée se doit de ne pas manquer le rendez-vous des 20 à 30 ans à venir.

Cet établissement a déjà reçu et continuera de recevoir à l'avenir les plus grandes productions en tournée en France (Bjork / 3 dates en France dont le Colisée), Notre Dame de Paris en avant-première du Palais des congrès de Paris, West Side Story (à la suite du Châtelet / Paris), etc.

Pour que puissent se poursuivre et même encore aller de l'avant ces accueils, Le Colisée doit être attractif, à plusieurs titres, d'une part sur sa capacité d'accueil du public, comme sur les aspects techniques, mais également par son intégration dans le quartier.

Sur ce sujet, j'ai noté que l'accès des camions au quai de déchargement et la voie pompiers doivent être préservés, ce qui est en effet primordial, et je me permettrai d'ajouter qu'il mérite d'être amélioré, que ce soit

pour le fonctionnement même du Colisée, que pour les répercussions à l'extérieur du bâtiment, comme la circulation.

J'ai noté également que le stationnement des usagers était pris en compte dans la démarche, par la création d'un parking de 200/300 places vers la rue des Arts. En effet, il est vraiment essentiel à notre fonctionnement, pour celui des évolutions imaginées dans ce projet (Ets Roussel), comme afin d'éviter les nuisances que notre activité peut engendrer auprès des habitants du quartier si l'impact de notre activité n'est pas pris en compte à sa bonne mesure.

En tant qu'exploitant du lieu, nous connaissons parfaitement les usages de notre clientèle aux moments des évènements qui se déroulent au Colisée.

A ce titre, le Colisée souhaite en tant que MUE, être associé au plus près, à ce renouvellement, pour tout ce qui pourra toucher directement au bâtiment ou à ses abords.

Je pense par exemple à la circulation intense autour du parking arrière du Colisée au moment des spectacles. Elle doit être étudiée afin d'éviter les engorgements et une sortie trop difficile du quartier, qui pourrait créer de la gêne pour les habitants ainsi qu'une lassitude à venir au Colisée pour les spectateurs.

Nous pensons qu'il y a bien des sujets autour de ce projet, pour lesquels nous pouvons apporter nos connaissances afin de mettre toutes les chances dans sa parfaite réussite.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre profond respect.

Pour Le Colisée de Roubaix, / Bernard Vanalderwelt – Directeur Technique

Extraits du registre papier

Les Conseils citoyens de Roubaix ont fait une contribution commune dans le cadre de la concertation du NPAU.

Vous trouverez cette contribution qui concerne tous les quartiers concernés dans un document remis à l'Hotel de ville le vendredi 16 avril 2021.

Gérard Houyoux, Conseiller municipal

Sur le conseil des représentants NPAU  
qui concernent le projet deus se għebek.

Renzi à l'Hotel de Ville le 10/04/2021

à 10h 30

Bonjour

Pour faire suite à votre réponse sur l'impossibilité d'exprimer mes remarques sur l'opération ANRU sur la quartier de l'Epeule ni à la Mairie de Quartier fermée jusqu'au 2 mai ( pourquoi ? ) ni sur Internet, veuillez les trouver ci dessous :

- En ce qui concerne le Monastère des Clarisses : y a-t-il un budget prévue dans l'ANRU pour une restauration comme il se doit pour un Monument historique.

Par ailleurs, il est prévu de construire une extension de l'école de la rue Brézin ainsi qu'une nouvelle salle des sports pourquoi ne pas loger ces deux équipements dans l'ancienne école sainte Claire : il y a des classes et une salle des sports à l'étage. Et pourquoi pas aussi y mettre le Centre social Nautilus qui doit déménager.

Par contre le Monastère de la Sainte Trinité en lui même mérite un usage culturel : il paraît que le Musée " La Piscine " cherche encore à s'agrandir, pour ne pas y créer une " annexe " du Musée.

- En ce qui concerne la rue des Ogiers, je ne crois pas que sa démolition pour ouvrir la vue sur le Monastère des Clarisses soit bénéfique car cela ne permettra que de voir le mur d'enceinte du Monastère qui est un haut mur aveugle et sans ornement.

- Ne pourrait-on pas profiter de la démolition du " Triangle " pour raccorder la rue de Wasquehal et la rue du Brondeloire entre elles et créer ainsi une voie parallèle à la rue de l'Epeule ce qui permettrait de soulager son flux de circulation et peut même de créer dans cette nouvelle artère des modes de circulation doux : vélo, piéton ... surtout qu'elle longerait la trame verte.

Cordialement

Xavier Lepoutre

Président de l'Association des Amis du Monastère des Clarisses

Avis des conseils citoyens roubaisiens



## CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS AU SUJET DU NPRU DANS LES QUARTIERS DE ROUBAIX



Document commun élaboré par les Conseils citoyens de Roubaix. Joint aux  
registres papier disponibles le vendredi 16 avril 2021.

## **SOMMAIRE**

### **Préambule**

### **I – Remarques des Conseils citoyens quartier par quartier**

1 – Trois-Ponts

2 – Pile

3 – Alma

4 – Épeule

### **II – Remarques générales sur le NPRU à Roubaix**

1 – Aménagement et gestion de l'espace public

2 – Architecture et valorisation du patrimoine

3 – Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques

4 – Relocations et suivi social des habitants

5 – Vie commerciale

### **III – Remarques générales sur la concertation**

1 – Diagnostic

2 – Nos propositions

## **PRÉAMBULE :**

Nos quartiers ont besoin d'être rénovés, voici une affirmation sur laquelle il y a un certain consensus. Le mal logement est un problème, le manque d'espaces verts est un problème, le manque de locaux associatifs est un problème, la suroccupation des sols aussi.

Le NPRU, accompagné des politiques étatique, régionale, départementale, métropolitaine et municipale, est censé participer à relever les quartiers populaires de Roubaix. Tout cela est tout à fait respectable en théorie. Néanmoins, nous nous interrogeons sur son impact social réel.

En effet, plusieurs programmes de renouvellement urbain, de rénovation urbaine, de réhabilitation, de requalification des quartiers anciens et dégradés sont intervenus dans les quartiers de Roubaix. De l'Alma-Gare depuis la fin des années 70 jusqu'au NPRU, les problèmes sociaux ont perduré : le chômage, la pauvreté, le manque de services publics, etc...

Sans être inutiles, ces projets ont parfois eu un impact positif sur l'habitat et d'autres ont entretenu le problème. Dans tous les cas, ils ont souvent engendré des souffrances, perdre sa maison, devoir quitter un logement dans lequel on a vécu des décennies est souvent un crève-cœur. Les projets doivent donc être discutés et mûrement réfléchis avec les habitants, et ne pas être le fruit des seules discussions et négociations entre élus et techniciens. Tout cela parce qu'évidemment, les vies des habitants des quartiers concernés seront impactées, entre ceux qui seront délogés et ceux qui devront vivre pendant des années dans un quartier-chantier.

Cette contribution, fruit des discussions de différents conseillers issus des cinq grands quartiers de la ville et ayant reçu mandat de leurs Conseils respectifs pour discuter du NPRU, vise à affirmer que les Conseils citoyens parlent d'une même voix en tant que corps intermédiaires travaillant main dans la main. Nous souhaitons être considérés pour ce que nous sommes, des membres d'un collectif citoyen et des habitants de cette ville, fiers de Roubaix et désireux de la changer en bien. Ainsi, nous affirmons notre légitimité à intervenir sur la question du NPRU. Nous estimons que notre parole doit être écoutée et souhaitons surtout que la parole des habitants soit réellement considérée et prises-en compte. Ainsi, nos nombreuses remarques et propositions représentent notre avis sur le projet, mais notre principale revendication est et reste la mise en place d'une concertation réelle dans le cadre des projets du NPRU. Les habitants doivent avoir la possibilité de débattre collectivement, leurs avis ne doivent pas se cantonner à des sujets superficiels, ils doivent avoir la possibilité de co-construire les projets qui impacteront leurs conditions d'existence pendant des années, si ce n'est le reste de leur vie.

## 1 – Trois-Ponts

- **Nous saluons la démolition des Tours D et E qui pourrissent le quartier depuis des années du fait des très mauvaises conditions de vie de ses habitants ainsi que l'édification d'espaces verts et de jeux sur les terrains qu'elles occupent.**
- **Nous avons toutefois des réserves à exprimer quant à la démolition du foyer Adoma.** Nous estimons que les habitants de ce foyer doivent faire l'objet d'un accompagnement et que les réseaux de solidarité qu'ils ont pu tisser soient impérativement maintenus s'ils en expriment la demande. Étant donné les difficultés engendrées par une telle démarche et en cas d'impossibilité d'atteindre cet objectif avec l'offre de logements actuelle, nous souhaitons que les délogements n'interviennent pas avant la reconstitution de l'offre de logements adéquats à Roubaix ou ailleurs dans la Métropole, toujours selon le souhait des résidents.
- **Nous soutenons le verdissement de l'avenue Brame et l'aménagement transitoire de deux grandes parcelles du quartier.** Néanmoins, si l'aménagement de ces parcelles est transitoire, en attendant de nouveaux projets, nous souhaiterions que ces derniers soient d'utilité publique. **Nous proposons plutôt que l'un de ces projets soit une maison de la santé permettant de lutter contre le non recours aux actes de prévention, mais aussi de stimuler l'offre de soins médicaux.**
- **Nous accueillons très favorablement la création des équipements prévus,** notamment le pôle jeunesse à la rue d'Anzin et le pôle « famille » qui permettra une relocalisation du centre social.

## 2 – Pile

- Sur les réhabilitations, nous soutenons les démarches d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, mais nous sommes plus dubitatifs quant aux cas nécessitant le rachat des maisons et le délogement de leurs occupants. **Qu'est-ce qui peut justifier que certains habitants soient délogés et d'autres non ?**
- **L'extension de la place Faidherbe est une bonne chose, mais nous souhaitons que cette extension soit végétalisée et arborée.**
- **Sur l'îlot Guesde/Buisine, nous saluons le fait que certains aménagements, prévus initialement dans le PMRQAD soient maintenus pour être achevés.** Achevé et étendu pour le cas du parc de la Teinturerie. Nous insistons sur la nécessité de créer des îlots de fraîcheur conviviaux grâce à l'extension du parc.

- Sur l'îlot Casimir Périer, nous exprimons notre incompréhension quant aux délogements prévus, il y a certes des cas de maisons murées à démolir, notamment aux angles de la rue Casimir Périer, mais démolir toute la rue et expulser les habitants ne semble pas nécessaire. Enfin la placette située rue Lalande a plus un problème sécuritaire qu'un manque de végétation puisqu'il s'agit d'une place très arborée, mais ils agit surtout d'un coin de deal bien connu où l'impunité s'affiche sur les murs. Quant à la création d'un espace vert sur la rue Casimir Périer, elle n'est pas problématique tant qu'elle n'entrave pas le stationnement, cet îlot est saturé par les voitures et entraver le stationnement reviendrait à exporter cette pression ailleurs. **Quant aux requalifications de maisons prévues dans l'îlot, nous sommes pour les réhabilitations, mais contre les délogements subis.**

### 3 – Alma

- Le quadrilatère délimité par le boulevard des bâtisseurs, la rue Jean Bart, rue de la Guinguette et rue de France a été intégré au projet de l'Union et nous voyons apparaître depuis peu, via la presse, un projet qui n'a jamais été discuté avec les habitants, donc sans concertation.
- Actuellement, il est prévu que le foyer logement Fontenoy soit démolи sans reconstruction dans le territoire du quartier, **les résidents, leurs familles et les habitants du quartier demandent de geler la démolition du foyer ainsi que de relogement des résidents tant qu'un projet innovant d'habitat inclusif pour personnes âgées soit étudié et co-construit dans le quartier. Des appels à projet existent, et nous demandons à MEL et à la municipalité de Roubaix de s'en saisir. Et pour toute cette partie de la résidence et des logements sociaux, est-il vraiment nécessaire de les démolir, ce sont des logements spacieux et qui sont relativement récents (40 ans) avec une architecture innovante.**
- Nous sommes conscients que le maintien d'un maximum de logements peut remettre en cause la pérennité de certains projets, comme le complexe multi-sites, mais il pourrait être compensé par l'agrandissement des équipements existant déjà.
- Nous sommes attachés à la préservation de la vie commerciale à la rue de l'Alma et demandons donc à ce que les commerçants soient réellement concertés quant au sort de leur commerce. Il faut que les démolitions soient justifiées et que les commerçants puissent au moins maintenir leurs fonds de commerce dans le quartier.
- Nous nous questionnons sur la reconstruction d'une partie de l'école Blaise Pascal (restauration, salle de motricité....) alors que l'îlot Barbe d'Or sera entièrement démolи. Nous serons également vigilants au devenir de l'école Elsa Triolet qui tient une place importante dans le tissu urbain de l'Alma Gare
- Nous réclamons une expertise concernant les bâtiments HLM voués à la démolition afin de définir des solutions de réhabilitation adéquates.

- Nous nous interrogeons sur le sort des maisons (LMH) réparties dans l'habitat ancien et réhabilitées lors de la 1<sup>ère</sup> rénovation urbaine dans les années 1980 et qui sont pour certaines inoccupées, seront-elles réhabilitées dans le cadre de cette opération NPRU ? Ce questionnement est également valable pour certains logements du parc Partenord qui se trouvent être inoccupés et dégradés.
- Nous demandons que tous les espaces transitoires soient transformés en îlot de fraîcheur arborés et convivial pour prévenir les changements climatiques et entretenus de façon régulière.

## 4 – Épeule

- Sur les démolitions, nous déplorons leur nombre, cela nous paraît trop élevé (comme pour les autres quartiers), d'autant que nous ne connaissons pas le nombre réel d'habitants souhaitant rester à Roubaix et dans le quartier. Réhabiliter les courées les moins dégradées nous semble donc plus intéressant, accompagné d'un suivi social et durable des habitants si cela est nécessaire. Les réhabilitations des îlots doivent limiter démolitions et délogements. De la même façon, nous plaidons pour que l'un des deux bâtiments du groupe Bell (celui adjacent au Couvent des Clarisses) soit maintenu et réhabilité.
- Nous ne soutenons pas la construction de l'extension de l'école Condorcet et du nouveau centre social sur le parking du Triangle. Nous proposons plutôt que les locaux de l'ancienne école Sainte Claire soient réhabilités et servent d'extension à l'école Condorcet et au centre social.
- Le Triangle est un supermarché important, ayant une place importante dans la vie sociale du quartier, nous plaidons pour son maintien.
- Nous soutenons la construction de logements sur le site Canifrance.
- Nous soutenons la construction d'une halle couverte située près du Colisée et du Couvent des Clarisses.
- Nous soutenons l'extension du parc du Brondeloire vers le Sud.
- Nous estimons que l'édification d'une place en lieu et place de l'îlot de la rue des Ogiers n'est pas bénéfique car cela n'ouvrira que partiellement le Couvent au quartier. En effet, il ne permettra que de voir le mur d'enceinte du Monastère qui est un haut mur aveugle et sans ornement. De plus, le Couvent était initialement pensé pour se fondre dans un espace urbain populaire, démolir des maisons et des commerces dans le but de faire une vitrine du quartier somme toute symbolique ne semble pas pertinent.

## 1 – Aménagement et gestion de l'espace public

Les opérations de renouvellement urbain représentent des années de travaux et créent de nouveaux espaces publics dans les quartiers. Des espaces qui génèrent de nouveaux usages, des coûts d'entretien et de maintenance, parfois des problématiques dues à des abus d'usage. De surcroît, les travaux sont en eux-mêmes générateurs de désagréments qu'il faut maîtriser et tenter de solutionner, autant que faire se peut.

- **Nous demandons donc que dans chaque quartier concerné par le NPRU, les COPIL soient investis de la charge de s'assurer du suivi des problématiques de gestion de l'espace public**, de sécurité (en discutant avec les acteurs compétents), de propreté, etc. Le COPIL formerait ainsi un véritable comité stratégique en plein cœur de la gestion opérationnelle des opérations de renouvellement urbain.
- **Nous demandons à ce que les nouveaux espaces verts prévus dans les projets du NPRU soient entretenus décemment**, ce qui supposera sans doute un effort budgétaire en faveur du service des espaces verts.
- **Nous souhaitons qu'il y ait un véritable suivi de la gestion des aménagements de l'espace public.** Nous pouvons citer l'exemple l'avenue de Verdun, totalement refaite dans le cadre de l'ANRU 1. Elle est confrontée à des problèmes comme l'absence de visibilité créée par les buissons installés le long des voies. De plus, si la vitesse est limitée à 30 km/h, il n'y a pas de ralentisseurs dans une avenue où les incivilités routières sont fréquentes et où déambulent de nombreux écoliers et collégiens. Il s'agit d'une voie structurante pour le quartier des Trois-Ponts et les travaux nécessaires à l'adaptation de cette voie ne sont pas lourds, ils permettraient de surcroît de prévenir de possibles accidents de la route. Nous estimons donc qu'il serait normal d'opérer un suivi qui permettrait tout au long du projet de renouvellement urbain et même un peu après d'évaluer les avantages des aménagements installés, mais aussi d'identifier et de résoudre leurs désavantages.

## 2 – Architecture et valorisation du patrimoine

Entre l'architecture particulière des bâtiments HLM de la rue Alma qui étaient censés représenter un renouveau et les maisons « 1930 » du Pile issues de l'histoire ouvrière de la ville, en passant par toutes les tranches de vie à la saveur douce-amères vécues par les habitants dans leurs logements, furent-ils les plus banals, les quartiers populaires, comme tous les autres, sont le siège de mémoires collective et individuelles. Ces mémoires construisent l'identité des quartiers et doivent être respectées. Il est également question d'esthétisme, d'intégration des bâtiments et des nouveaux aménagements dans l'environnement urbain, la beauté d'un quartier pouvant alimenter la fierté d'y vivre.

- Nous souhaitons donc que le champ d'application de la concertation s'étende jusqu'à la question de l'esthétique des bâtiments prévus dans les projets du NPRU. Ce sujet pourrait être abordé lors des réunions publiques, avec l'appui d'architectes, et être approuvés via des votations à l'instar de celles organisées pour les différentes éditions du budget participatif. Ce sujet est d'autant plus important que les nouveaux bâtiments de logements sociaux ont tendance à être standardisés, à ne plus avoir la personnalité que pouvaient avoir les tours ou les grandes barres HLM.
- Nous prônons le respect de la mémoire des habitants et du patrimoine du quartier. Pour cela, nous proposons que des ateliers mémoires soient organisés dans les quartiers et que des travaux artistiques puissent être co-réalisées pour valoriser le patrimoine démolî. Les milieux scolaires pourraient par exemple être mobilisés.

### 3 – Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques

Il est souvent dit que les opérations de renouvellement urbain engagent les quartiers concernés pour la décennie à venir. Nous estimons néanmoins qu'au regard des montants engagés et de la dureté des conséquences du dérèglement climatique dans notre région et notre ville, il est nécessaire que les projets du NPRU organisent la résilience du territoire pour les décennies suivantes.

- Sur la performance énergétique des bâtiments, **nous nous attendons à ce que les bâtiments, nouveaux et réhabilités, soient plus performants en matière d'isolation**, et que cette performance fasse l'objet d'un suivi. Il serait de surcroît difficilement concevable que cette performance serve de prétexte à une augmentation de loyer.
- **Les arbres concernés par les chantiers doivent être préservés si leur abattage n'est pas nécessaire.** Les arbres étant extrêmement utiles en tant que régulateurs de température dans un contexte de dérèglement climatique, les nouveaux arbres plantés prenant des années pour rendre les mêmes services que les plus anciens. Cette nécessité doit être prise en compte pour cette question et souhaiterions que la charte de l'arbre soit mieux diffusée et connue, en vue de sensibiliser les populations et d'accompagner les acteurs privés construisant dans le cadre du NPRU. Nous pouvons par exemple citer le cas d'une friche située à l'angle de l'avenue de Verdun et du boulevard de Mulhouse, il y est prévu d'y construire des lotissements et un arbre présent sur cette parcelle est destiné à être abattu. Dans ce contexte, nous demandons que dans la mesure du possible, les arbres soient préservés et intégrés aux projets. **Nous demandons également que les abattages inévitables soient compensés.** Cela va sans doute de soi, mais nous souhaitons aussi que les espaces verts prévus dans le cadre des projets permettent d'étoffer le patrimoine arboré de notre ville et de créer des îlots de fraîcheur en ville.
- Sur la circulation, nous souhaitons que les mobilités douces soient promues dans les quartiers concernés par le NPRU. La marge de progression est en effet importante comme

en atteste le dernier baromètre des villes cyclables de la FUB, pointant la sécurité des cyclistes comme la principale faiblesse de la ville. Nous souhaitons donc que l'aménagement des rues et de l'espace public favorise la sécurité des cyclistes. Nous attendons également que l'offre en matière de stationnement des vélos soit soutenue. Cette transformation pourrait, par exemple, s'appuyer sur les ressorts de l'urbanisme tactique qui s'est considérablement développée dans le sillage de l'épidémie de Covid.

- Le secteur du bâtiment n'est pas réputé pour la faiblesse de son empreinte carbone, aussi, **nous souhaitons que les démolitions de grands ensembles qui ne sont pas nécessaires soient remplacées par des opérations de réhabilitation.**
- Les écoles pourraient devenir de véritables places publiques pour de grands événements publics et associatifs, sur les périodes qui ne sont pas dévolues aux activités scolaires. **En effet, les écoles pourraient devenir de véritables lieux de vie et de rencontre déjà équipés de sanitaires et de préaux en cas d'intempéries.** Les écoles pourraient ainsi devenir des sortes de places de village. Il serait également possible d'organiser des travaux pour adapter écoles au dérèglement climatique, en débituminant et en végétalisant les cours par exemple. Cette adaptation peut être le point de départ d'actions visant à bénéficier du label E3D.
- Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros producteurs de déchets, les nombreuses démolitions engendreront naturellement des tonnes de déchets. **Les pilotes des programmes renouvellement urbain ont-il mené une réflexion sur le recyclage et la revalorisation de ces déchets ?** Démarche qui serait tout à fait cohérente avec la transition écologique et l'esprit du zéro-déchet promu par la ville. **Nous prônons également une réduction drastique du nombre de démolitions au profit de solutions alternatives, non seulement pour des raisons sociales, mais aussi pour rester cohérents avec l'idée de transition écologique,** car la meilleure pollution est celle que nous ne créons pas.

## 4 – Relocations et suivi social des habitants concernés

Les délogements et relogements sont notamment encadrés par la charte de relogement, elle accorde un certain nombre de droits qu'il faut connaître. Si nous ne doutons pas de la sincérité et de la bienveillance des agents chargés des relogements et de l'accompagnement social des habitants délogés, nous pensons qu'il faut garantir ces droits par l'information et en donnant aux habitants la possibilité de bénéficier de conseils venant d'acteurs indépendants.

- **Nous affirmons que le droit au retour des habitants dans leur quartier doit être garanti,** en informant les habitants, mais aussi en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux habitants délogés de pouvoir continuer à résider dans leur quartier le temps des travaux, comme des dispositifs de logements tiroirs par exemple.
- **Nous demandons à ce que les habitants délogés doivent pouvoir rester à Roubaix s'ils le souhaitent, c'est une question importante, notamment pour préserver les réseaux de**

**solidarité**, l'offre de logements construits (en accession sociale, mais aussi des locations à loyer modéré de type PLAI et PLS, aussi appelés « logements très sociaux ») doit être adaptée à la demande créée par les démolitions et délogements. La mairie de Roubaix ne souhaite pas reconstruire des logements sociaux car elle estime qu'avec 35 % de logements sociaux dans la commune, elle n'a pas à en reconstruire de nouveaux. Nous sommes perplexes face à cette affirmation, d'une part, parce que la ville promeut la construction de logements sociaux de type PLUS (donc inaccessible aux plus précaires) sur plusieurs sites, dont l'ancienne fonderie Honoré à l'angle des rues Pierre de Roubaix et Lalande. Constructions qui vont à l'encontre des objectifs dépeints par les élus en réunion publique. Nous soupçonnons donc que cette politique ne vise qu'à tenter de cacher une relégation des ménages socialement fragiles, dans un contexte où l'offre de logements PLAI et PLS n'est pas répartie équitablement sur le territoire de la MEL. Cette absence de cohérence ne peut conduire qu'à une fragilisation des ménages concernés. De surcroît, lors du PMRQAD des difficultés ont été rencontrées en matière de construction de logements sociaux, cette situation était fâcheuse dans la mesure où des délogements et démolitions ont justement été faits pour permettre la construction de ces logements. Des moyens ont donc été investis, des personnes ont été délogées pour ne pas atteindre les objectifs fixés. C'est pour cela que nous proposons que, dans la mesure du possible, délogements et démolitions n'interviennent pas avant que les noms des constructeurs et les plans de construction n'aient été définis.

- **Nous déplorons le fait que les acteurs responsables des relogements ne pensent pas à proposer aux habitants d'être accompagnés par des associations de défense des locataires ou d'accès au droit Les habitants doivent pouvoir demander à être accompagnés pour faire les choix les plus éclairés possibles et connaître leurs droits rattachés à la charte de relogement. Or, la mairie affirme ne pas être responsable des relogements tout en refusant par principe cette proposition.** En effet, tous les habitants ne sont pas forcément sur un pied d'égalité face à un technicien, en matière d'instruction, ni en termes de réseaux (amicaux, familiaux ou associatifs par exemple), ni en termes de connaissance de leurs droits. Certains habitants ne maîtrisent même pas la langue française. On pourrait rétorquer qu'il y a des administrations, des veilles d'aide juridique et des associations qui peuvent aider, mais qu'en est-il des personnes concernées n'étant pas forcément au courant de leur existence ou qui sont trop isolées pour obtenir de l'aide ? Comment garantir l'égalité si les habitants ne sont pas informés et qu'ils ne peuvent donc pas exprimer une demande éclairée ? Dans des quartiers comme les Trois-Ponts, l'Épeule et l'Alma qui sont le théâtre d'interventions lourdes sur le parc social, il s'agit d'une préoccupation importante qui doit être prise en considération.
- Les habitants délogés reçoivent successivement les offres de relogement, elles induisent une marge de risque pour eux, un refus étant définitif. **Nous estimons qu'il serait plus juste qu'ils reçoivent les 3 offres en même temps pour qu'ils fassent le choix le plus éclairé et libre possible.**

- **Les locataires concernés par les délogements sont souvent concernés par des problèmes de mal logement,** leur choix dans leur relogement ne doit donc pas être contraint par leurs conditions de vie, nous pouvons citer l'exemple de la rangée de maisons de l'avenue Frasez qui n'avaient plus de chauffage en pleine vague de froid. Les bailleurs, privés et sociaux, ont des obligations légales vis-à-vis de leurs locataires, ils ne peuvent se prévaloir de la démolition future de leurs biens pour se soustraire à ces obligations, d'autant plus qu'ils seront indemnisés pour ces démolitions. M. Le premier adjoint du maire a dit en réunion publique que la ville serait vigilante sur ces questions, mais nous attendons des actes et un soutien réel envers les locataires.
- **Les propriétaires occupants concernés par les délogements à Roubaix ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : auront-ils les moyens de se racheter un bien équivalent dans leur quartier ou ailleurs ?** Si les élus présents en réunions publiques ont éludé cette question en arguant que les situations sont effectivement personnelles et donc différentes, nous affirmons que ce risque est possible et donc inacceptable. Ce risque est notamment corroboré par la faiblesse du marché immobilier dans certains secteurs concernés par le NPRU, comme le Pile. Ainsi, dans le cadre du PMRQAD, plusieurs propriétaires sont devenus des locataires. Un tel déclassement social est inadmissible lorsqu'il est subi de cette manière. Le renouvellement urbain est censé lutter contre le mal logement et non concourir à la paupérisation des habitants du quartier. Par conséquent, dans la mesure où des précédents existent, nous estimons que le prix de rachat des maisons doit être équitable et permettre a minima aux personnes concernées de se reloger dans leur quartier. Nous proposons aussi que des « opérations blanches », c'est-à-dire des programmes d'échange de maisons sur le modèle de ce qui a été mis en place durant le PMRQAD, soient proposées aux propriétaires concernés par les délogements.
- **Évidemment, si nous comprenons totalement que les informations personnelles des habitants concernées par les délogements doivent rester secrètes, nous nous attendons néanmoins à ce qu'il y ait une transparence sur certaines statistiques.** Par exemple, celles concernant le nombre de personnes et de ménages à déloger, ou les résultats de l'enquête concernant le nombre de personnes et de ménages ayant exprimé leur souhait de rester à Roubaix.
- **Nous souhaitons participer à la commission de relogement, afin d'améliorer l'accompagnement des futurs locataires. Comme cela a pu se faire dans des opérations de rénovation urbaine antérieures.**

## 5 – Vie commerciale

En ville, le débat autour de la vie commerciale tourne souvent autour de quelques grands axes et pôles commerciaux comme l'avenue Jean Lebas, l'Espace Grand Rue ou Mac Arthur Glen. Toutefois, les commerces jouent un rôle essentiel dans les quartiers, tant du point de vue du

maintien du lien social que de l'économie de subsistance. Elle doit être préservée et développée, ainsi le NRPNU ne doit pas concourir au déclin du commerce dans les quartiers populaires.

- **Nous souhaitons que les commerçants éventuellement concernés par les démolitions puissent rester dans le quartier ou à Roubaix s'ils en expriment la demande.** Ainsi aucun local commercial ne doit être démolи avant que d'autres fonds de commerce, disponibles de suite, ne soient proposés aux commerçants. Cette remarque reste valable si la relocalisation des commerçants nécessite d'aménager de nouveaux fonds de commerce.
- **Un suivi de la vie commerciale dans les quartiers doit être mis en place pour estimer l'impact des projets de renouvellement urbain sur le dynamisme commercial.**
- **La vie commerciale doit être développée, ainsi, une politique spécifique doit être menée pour encourager la création de nouveaux commerces de proximité.**

## II – Remarques générales sur la concertation

### 1 – Diagnostic

La concertation n'est pas un accessoire censé donner un vague côté « démocratique » aux projets de renouvellement urbain, il s'agit d'une étape essentielle à la bonne marche du projet. En effet, transformer un quartier sans le connaître ne va pas de soi, il s'agit même d'une entreprise vouée à l'échec. De surcroît, la concertation est une obligation réglementaire encadrée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. L'ANRU encadre également les projets NRPNU dans le cadre de son règlement relatif au PNRL qui a été approuvé par un arrêté ministériel du 17 décembre 2020. Effectivement, ce règlement dispose dans sa section 1.3 relative à la participation des habitants, que ces derniers et usagers du quartier concernés par le programme de renouvellement urbain soient parties prenantes du projet, et ce à toutes ses étapes, ce qui inclut la période de conception. Il s'agirait plus concrètement d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs avis, de répondre à leurs éventuelles interrogations et d'améliorer le projet.

Dans le cas d'espèce des projets NRPNU roubaisiens, nous avons des observations au sujet du processus de concertation qui tendent à démontrer que ces objectifs ne sont pas atteints. Observations que l'on peut diviser en plusieurs domaines pour évaluer concrètement la concertation : l'information, le format de la concertation, la cohérence de la méthode.

#### 1.1 – Au sujet de l'information

- **Les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NRPNU ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens.** Par exemple, les conseillers des quartiers Est ont été mis devant le fait accompli en apprenant l'intégration du Pile, puis la

validation du projet du Pile par voie de presse et non par les pilotes de la rénovation. Pourtant, un conseiller citoyen de l'Est avait, plusieurs fois, interpellé et relancé les services de la ville par mail lors du confinement de novembre pour obtenir des informations sur le projet du Pile.

Autre exemple, dans les quartiers Nord, nous pouvons citer le cas du foyer de personnes âgées Fontenoy géré par le CCAS qui devait être reconstruit, mais qui ne le sera finalement pas.

- **Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants.** En somme, déstracts dans les boîtes aux lettres, la mise à contribution de RoubaixXL et le relai opéré par la presse locale. Interrogé en réunion publique sur la question de l'information et le constat que bien des habitants, parmi les premiers concernés, n'étaient pas informés de la tenue des réunions, un élu a répondu qu'il n'allait pas faire de porte-à-porte non plus... Sans lui en demander autant, le fait que les services responsables n'aient pas pris les mesures, comme du porte-à-porte, pose légitimement question. Le résultat de cette situation est dommageable, si on peut compter sur un nombre de participants aux réunions publiques allant de 50 à 85 (sur des quartiers comptant des milliers d'habitants), le nombre réels d'habitants des quartiers concernés tournait entre 20 et 30, une fois les élus, les techniciens et les habitants d'autres quartiers soustraits des effectifs. **L'information est la pierre angulaire d'une concertation réussie, si l'échec de l'information est constatée, on se doit de réagir et de trouver des solutions.**
- **Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes.** Il existe cependant des dossiers papier dans les mairies de quartier et les locaux de comités de quartier. Cependant, il est compliqué d'accéder à l'information, les panneaux qui parlent des projets sont discrets, parfois pas mis en valeur, il est difficile d'obtenir une copie des dossiers qui devaient initialement n'être consultables que sur place. Enfin, les mairies des quartiers Ouest et Nord sont fermées jusqu'au 2 mai, ce qui complique les choses. **En somme, l'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.**

## 1.2 – Au sujet du format de la concertation

- **Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées.** Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. **Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.**
- **Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information.** Cette dernière

est néanmoins couplée avec un registre public de remarques, d'interrogation, etc. Toutefois, aucune garantie n'est donnée en matière de prise en compte de ces contributions et d'amendement du projet. **Les espaces offerts aux habitants pour débattre collectivement du contenu du projet sont donc inexistants.**

### 1.3 – Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation

- Il y a une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ». Néanmoins, nous estimons que cette justification élude le fond de la question. En effet, les collectifs peuvent s'exprimer sur des sujets globaux et ne sont pas des personnes hors-sol, il s'agit d'habitants, que se passerait-il si un collectif de locataires se formaient dans une résidence vouée à la démolition ? Les pilotes de la rénovation balaieraient leur parole d'un revers de la main ? De plus, **en tant que représentants des Conseils, nous sommes membres de corps intermédiaires indépendants, reconnus par la loi, pensés pour favoriser la participation des habitants dans la politique de la ville et dont le rôle dans le cadre de la rénovation urbaine est reconnu. Des surcroît, contrairement à ce qu'affirme M. le premier adjoint du maire de Roubaix en réunion publique, les corps intermédiaires ne font perdre de temps à personne.** Demander plus de démocratie et de réflexion, ce n'est pas perdre de temps, c'est prévenir le risque de prendre de mauvaises décisions que seuls les habitants des quartiers finiront par subir. **Il reste à rappeler que les délais contraints de la concertation sont largement dus aux retards pris dans la conception et l'instruction du dossier NRU, des retards qui ne sont pas dus à l'action des corps intermédiaires.** Ainsi, nous ne sommes pas censés être une courroie de transmission des pilotes de la rénovation, mais des relais de la parole des habitants favorisant la mise en valeur de leur expertise d'usage. **Nous sommes également surpris de la sélectivité de la ville quant à la reconnaissance des corps intermédiaires, dans cet esprit, nous pouvons citer l'exemple des « Voisins Malins ».**
- **Nous ne comprenons pas la cohérence de la démarche au Pile, d'un côté, l'éluroubaisien en charge de l'urbanisme reconnaît qu'il n'y a pas de concertation dans la presse et durant la réunion publique consacrée aux quartiers Est devant les acteurs du quartier. Dans une réunion consacrée à l'Alma, il affirme qu'il n'y a « jamais eu autant de concertation au Pile ». Or que le but de la démarche de concertation au Pile, si toutes les décisions ont été prises avant même que les habitants et acteurs du quartier aient été consultés ? Nous pensons donc que la démarche ne vise qu'à respecter l'obligation de concertation réglementaire. Cette réflexion peut tout à fait s'appliquer aux autres quartiers dans la mesure où la concertation à l'Alma, l'Épeule et les Trois-Ponts s'est limitée à des exposés sans réelle possibilité d'amendement. Nous déplorons le fait que, même dans les meilleures conditions, les projets ne prévoient finalement qu'une concertation à la marge, sur quelques espaces, quelques infrastructures prédéfinies, quelques terrains de jeu ou espaces verts à propos desquels l'usage qui sera fait ou leur aménagement.**

- **Nous ne comprenons pas non plus le cloisonnement des discussions. En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis**, alors même que les commerçants peuvent faire partie du Conseil en tant qu'habitants et que les acteurs des quartiers en leur qualité de commerçants. De plus, la vie économique dans les QPV étant une part essentielle de la politique de la ville et que les Conseils citoyens sont une des parties prenantes de la politique de la ville, nous avons du mal à comprendre pourquoi nous sommes exclus de ces réunions. De plus, comment garantir une concertation cohérente en menant deux concertations parallèles séparant des sujets distincts, mais interdépendants, les commerçants de proximité jouant leur rôle dans l'économie de subsistance des quartiers et en matière de lien social ?
- **Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte : un mois et demi. Cette durée accompagnée de la crise sanitaire et de la multitude de réunions publiques ont rendu difficile l'organisation de temps de réflexion collective entre habitants.** Donc, nous comprenons les contraintes de temps, mais nous avons besoin du temps de respiration et de réflexion nécessaire à la construction d'une contribution commune.

## 2 – Nos propositions

Nous avons plusieurs propositions de nature à améliorer la méthode d'information et de concertation, afin que la suite du processus se fasse dans un esprit d'équité, d'inclusion et de respect. **C'est ainsi que nous pourrons tous mettre en œuvre une véritable co-construction.**

- **Nous demandons une meilleure transparence sur les prises de décisions**, transparence d'autant plus nécessaire que les Conseils citoyens doivent être impliqués dans le Comité de Pilotage des projets de renouvellement urbain. La transparence et l'accès à l'information doit donc très nettement s'améliorer.
- **En matière d'information, nous estimons qu'il est nécessaire de déployer des moyens pour informer correctement les habitants.** Il peut s'agir de panneaux d'affichage (par exemple, en déployant ceux utilisés durant les élections), des campagnes d'affichage similaires à celles menées pour les enquêtes de DUP ou d'affichage publicitaire, du porte-à-porte, de la publicité sur les réseaux sociaux, la mobilisation des milieux scolaires et des centres sociaux.
- **Pour l'accès aux dossiers et registres**, il est malheureusement difficile de pallier les problématiques dues à la fracture numérique sur notre territoire, surtout en cette période de crise sanitaire. Toutefois, l'accès aux ressources dites « matérielles » : panneaux explicatifs et dossiers papier doit être garanti. **C'est pour cela qu'il est urgent de mettre en**

**place des maisons du projet**, des lieux ressources dans les quartiers pour pouvoir s'informer sur le contenu des projets avec des panneaux mis en valeur correctement, des dossiers mis en évidence pouvant être copiés pour pouvoir les lire chez soi à tête reposée, et des maquettes des différents projets pour pouvoir se projeter plus concrètement. **Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.**

- **Le dispositif technique des réunions publiques favorise la non-participation des habitants**, il doit être simplifié avec l'utilisation d'un autre logiciel, plus répandu. Il est par exemple possible de recourir à l'application Jitsi, déjà utilisée par l'administration municipale, ou zoom. Nous pouvons compléter cela par des lives sur les réseaux sociaux comme Facebook, moyen déjà utilisé pour rendre public les séances du Conseil municipal de Roubaix.
- **Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement.** Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des **référendum locaux**, comme cela a pu être fait dans le quartier de Carihem sur le projet de transformation de son parc.
- **Sur la question des corps intermédiaires, nous appelons la ville et les élus responsables à changer de position.** Nous ne goûtons guère certaines « taquineries » sous-entendant que les corps intermédiaires, c'est-à-dire nous et d'autres, feraient perdre du temps, nous ne faisons perdre de temps à personne et nous prenons ces prises de parole comme des vexations. **Nous exigeons donc l'écoute, mais aussi des moyens pour pouvoir animer une autre concertation, plus proche des habitants, non pas pour s'opposer au projet, chose qui peut aisément être faite devant les tribunaux via de simples recours juridiques, mais bien pour enrichir le projet.** Nous proposons donc cela dans un **esprit de compromis**. Les moyens de l'Association d'appui des Conseils citoyens (support juridique des Conseils) se limitent aux quelques milliers d'euros de sa trésorerie, ce qui n'est même pas suffisant pour bénéficier d'un salarié à temps plein, nécessaire pour mener nos activités ordinaires de façon autonome. Or le cadre de référence des Conseils citoyens cite bel et bien le fait que nous pouvons faire appel à des appuis techniques (comme des conseillers en architecture et en urbanisme) dans le cadre de nos activités, toutefois, ce droit n'a aucun sens si nous n'avons pas les moyens d'y recourir.
- **Enfin nous exigeons la fin du cloisonnement des réunions.** Il est normal que la parole des commerçants, des associations de commerçants et des entreprises soit prise en compte, notamment au niveau individuel. Les habitants doivent aussi avoir leur mot à dire sur l'organisation du commerce, notamment l'organisation des marchés. Cette démarche est importante, non seulement d'un point de vue démocratique, mais aussi pour que l'adaptation des marchés aux travaux n'entraîne pas une baisse incontrôlable de la

## Séance du vendredi 5 avril 2019

**Délibération DU CONSEIL**

fréquentation de ces marchés. De surcroît, le cloisonnement est une chose, le fait que ces réunions se déroulent de facto à huis clos en est une autre, plus dommageable encore pour les raisons citées dans notre diagnostic, ces réunions se doivent donc d'être ouvertes, notamment aux conseillers citoyens des quartiers concernés.

- Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, **nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.**

Séance du vendredi 5 avril 2019

Délibération DU CONSEIL

## Annexes

## Séance du vendredi 5 avril 2019

### Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -

ROUBAIX -

#### NPRU - QUARTIERS EST - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la ville en souhaitant une MEL solidaire et citoyenne par un dialogue renforcé avec les citoyens. Aussi la MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage du NPRU, qui concerne le secteur des quartiers Est à Roubaix.

En accord avec la Ville de Roubaix et compte tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les usagers, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet d'aménagement, des modalités spécifiques de concertation préalable sont proposées.

#### I. Contexte

De part sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, deuxième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de la définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle des quartiers Est de Roubaix.

En parallèle, le projet de mandat du Président Damien CASTELAIN pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur une méthodologie

## Séance du vendredi 5 avril 2019

## Délibération DU CONSEIL

---

opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des quartiers Est de Roubaix.

## II. Les objectifs poursuivis

La Ville de Roubaix pose aujourd'hui le constat d'une situation de décroissance vécue et souhaite s'engager dans une stratégie de retour de croissance à terme, par une action en rupture avec les modèles de développement classiques en agissant prioritairement sur l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et un développement économique porteur d'emploi. Cet enjeu stratégique, auquel participe la démarche NPNRU, constituera un enjeu structurel des études urbaines et du projet de renouvellement urbain. Il s'agira, premier lieu, de traiter les dysfonctionnements urbains et sociaux du quartier (friches, locaux vacants, logements vacants, espaces sans gestion, sous-utilisés, saturés et dégradés) et de s'orienter dorénavant vers une démarche d'urbanisme plus durable faisant la promotion des déplacements doux, de constructions à échelle humaine et performantes et d'espaces publics de qualité.

Le secteur (quartiers Est - Roubaix) d'une superficie de 97 hectares, est à l'articulation des quartiers Nord et Est de la ville de Roubaix, il se trouve en partie Est en limite de la commune de Wattrelos. Il reprend une partie du quartier du Pile ainsi qu'une partie du quartier de l'Entrepont. Il est bordé sur sa partie Ouest par la rue Pierre de Roubaix axe historique de la Ville et dans sa partie Sud par le boulevard de Mulhouse qui marque la séparation avec le quartier d'habitat social des Trois Ponts. Enfin, il est traversé dans sa partie Nord par le canal de Roubaix.

Deux parties contrastées composent le périmètre de réflexion. La partie Nord d'une superficie de 50 hectares, se caractérise par de grands îlots à dominante économique ou de friches, avec toutefois quelques logements collectifs, notamment sociaux, récents et la présence plus ténue, de logements anciens, souvent en petits immeubles et maisons de villes. Ces logements sont souvent très dégradés et accueillent une population paupérisée. Ce secteur est également marqué par l'implantation du siège d'OVH, troisième hébergeur mondial internet, dont le développement est rapide et les besoins notamment fonciers sont croissants. D'autres activités économiques sont présentes posant la question de l'articulation des fonctions économiques, entre elles, avec une infrastructure et un espace public à vocation de loisir (berges et canal de Roubaix), et du logement à intégrer dans les réflexions pour répondre aux besoins des populations et des salariés.

La partie Sud d'une superficie de 14 hectares est composée majoritairement d'habitat privé ancien dégradé. Cet parc d'habitat dense concentre des problématiques de vétusté, de vacance et d'indignité. Il est occupé par une population aux revenus modestes et dont le taux de propriété occupante est de l'ordre de 50 %. C'est dans cette partie que se trouve également le périmètre retenu au Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD)

## Séance du vendredi 5 avril 2019

### Délibération DU CONSEIL

---

En conséquence d'un faible pouvoir d'achat, le commerce de quartier a déserté peu à peu les axes historiques de desserte donnant lieu à une transformation des vitrines en rez-de-chaussée en habitations qui dénaturent les façades. Par ailleurs, la fonction commerciale s'est transformée et s'est adaptée aux nouveaux modes de consommation et à la précarité des ménages. Il reste à ce jour peu de commerces de proximité.

La spécificité du secteur réside dans le fait que les phénomènes de pauvreté et d'exclusion se rencontrent donc essentiellement au sein d'un parc d'habitat privé diffus, vétuste, mal entretenu, voire inadapté, même si certains programmes d'habitat social, intégrés au sein des quartiers anciens ont permis une amorce de retourment d'image.

De manière générale les quartiers anciens de la Ville ont assuré une fonction de « sas d'entrée » par le biais du parc locatif privé dégradé dans la ville pour toute une frange de population confrontée à de lourdes difficultés sociales : primo-arrivants sur le territoire national, ménages confrontés à des difficultés pour l'accès au logement social sur l'aire métropolitaine.

Ces réflexions ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à s'interroger sur la mise en œuvre d'un projet de requalification de ces quartiers.

### III. Modalités de la concertation

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration. A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles comprennent :

**Séance du vendredi 5 avril 2019****Délibération DU CONSEIL**

- 
- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, via le site internet de la Métropole : [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr), à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.
  - L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles.
  - Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.
  - Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Au terme de la concertation, un bilan de la concertation sera établi par délibération métropolitaine .

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De poursuivre les objectifs exposés ci-dessus ;
- 2) D'adopter les modalités de concertation préalable, telles que définies ci-dessus conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la concertation.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 12/04/2019**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Responsable de service délégue

Arnaud FICOT  
Directeur Assemblées

Le 12/04/2019



Délibération DU CONSEIL

*SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES -  
INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES*

**DELIBERATION CADRE - MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC EN PERIODE DE CRISE  
SANITAIRE**

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le public dispose de différentes procédures dédiées à sa libre contribution aux décisions publiques. Il s'agit notamment des temps de concertation, d'enquêtes publiques, ou de consultations prévues par les codes de l'urbanisme ou de l'environnement notamment. Ces étapes de participation du public sont un droit que doit leur garantir l'autorité en charge de décider. Si leurs modalités relèvent en premier lieu du strict respect de la législation en vigueur, elles découlent également des engagements pris par l'autorité qui entend les organiser.

**I. Rappel du contexte**

Le 16 octobre 2020, M. le Préfet des Hauts de France est intervenu au-devant du Conseil métropolitain l'alertant de la dégradation des conditions sanitaires sur le territoire de la MEL. Depuis, cette dégradation n'a cessé de s'accentuer, faisant de la métropole l'un des territoires les plus touchés à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la poursuite des projets portés par la MEL, qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement, de projets de rénovation urbaine, d'élaboration ou de révision de ses schémas, plans ou programmes structurants en termes d'action publique locale (PLU, PDM, PLH...), les habitants sont associés à l'occasion de concertations, d'enquêtes publiques et d'autres procédures de consultation.

Si l'état d'urgence sanitaire déployé en début d'année 2020 avait suspendu l'ensemble de ces démarches, freinant par là-même les projets qui en dépendaient, cette période fut également propice à tester de nouvelles conditions de consultation et de participation du public, notamment par voie électronique.

Pour éviter que l'état d'urgence sanitaire reconduit en cette fin d'année 2020 et pour le début d'année 2021 ne suspende une seconde fois la poursuite des projets, et pour éviter d'exposer les métropolitains à davantage de risques de contamination, il convient de fixer les conditions complémentaires de la participation du public en cette période, afin d'allier sécurité sanitaire des participants et sécurité juridique des procédures et des projets.

**II. Objet de la délibération**

La présente délibération a pour objet de compléter les dispositifs de participation du public prévus dans le cadre des concertations qu'engage la MEL sur son territoire, et d'encadrer les conditions présidant à la tenue de réunions publiques qu'elle organise.

**Délibération DU CONSEIL**

---

Ces mesures complètent les dispositifs de participation prévus avant que ne s'aggrave la situation sanitaire, et s'appliquent au moins pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

En matière de concertation :

Les concertations menées par la MEL en matière d'aménagement ou d'urbanisme sont organisées selon des modalités définies par le Conseil métropolitain. N'ayant pu anticiper ni les conditions sanitaires actuelles, ni les mesures gouvernementales prises en conséquence, des réunions publiques ou des ateliers ont été prévus sur de nombreux projets afin d'assurer des temps d'échange et de dialogue avec les habitants.

Or, en droit, si ces évènements ne pouvaient se tenir, la concertation ne pourrait être réputée réalisée, ses modalités n'ayant pu être totalement mises en œuvre.

Pour éviter cet écueil, et pour garantir au public son droit de participer aux débats et à la décision malgré le renforcement des mesures sanitaires, le Conseil décide d'aménager les modalités de participation du public prévues ou à prévoir comme suit :

- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL peuvent se tenir dès lors que le strict respect des mesures sanitaires peut être garanti, notamment : port du masque obligatoire, jauge de participants limitée, participation sur inscription préalable, distanciation entre les individus, libre accès aux distributeurs de gel hydro alcoolique, recueil des identités et coordonnées des personnes présentes.
- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL seront déployés à distance. Une méthodologie de projet adaptée sera mise en œuvre afin de disposer d'un format ainsi que d'un déroulé pertinent au regard des outils de visioconférence dont dispose la MEL. L'ensemble des canaux de communication dont dispose la MEL (site internet, réseaux sociaux, plateforme de la participation citoyenne) pourront-être mobilisés afin de porter à la connaissance des habitants/usagers/citoyens du territoire métropolitain la tenue de ces séquences participative. Le recueil d'un avis argumenté sera privilégié afin que l'ensemble des contributions puissent être enregistrées et inscrites au bilan de la concertation.

Dans l'hypothèse d'un durcissement des mesures sanitaires par le Gouvernement, ou si les taux d'incidence du virus SARS-CoV-2 devaient s'aggraver localement, les évènements et réunions publics seront exclusivement organisés à distance. Le Conseil de la métropole autorise ainsi le Président à décider d'annuler tout rassemblement de public, d'initiative métropolitaine, s'il le pense nécessaire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

---

- les évènements, réunions publique, ateliers, et toute autre forme de dispositif prévu ou à prévoir pourront être tenus à distance à partir des outils mobilisables par les communes et leurs services. Les contributions et avis formulés devront être transmis aux services métropolitains afin d'en garantir le traitement.

La bonne information du public doit a minima être assurée par la voie d'une communication dans un ou plusieurs journaux locaux, sur le site Internet de la MEL et des communes concernées par les projets, sur les réseaux sociaux de la MEL. A l'échelle des communes ou quartiers concernés, un boîtier à domicile peut être organisé. Toute annulation de réunion publique fait l'objet d'une information individuelle auprès des personnes inscrites à l'évènement, renvoyant au site Internet accueillant la réunion.

En matière d'enquête publique :

À l'occasion des enquêtes publiques qu'organise la MEL sur le territoire, le commissaire enquêteur chargé de les mener peut solliciter l'organisation de réunions publiques d'information et d'échange.

Toute réunion publique organisée à la demande du commissaire enquêteur sera tenue dans les conditions reprises ci-dessus.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter l'ensemble des mesures décrites ci-dessus à l'occasion des temps de participation du public prévus ou à prévoir ;
- 2) D'autoriser M. le Président de la MEL à annuler toute réunion de public organisée à l'occasion de concertations prévues ou à prévoir s'il l'estime nécessaire au regard de l'évolution de la crise sanitaire à l'échelle du territoire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Acte certifié exécutoire au**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT  
Directeur Assemblées  
Le 23/12/2020

